

# Etude sur le secteur des Plantes Aromatiques et Médicinales dans la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la

Création de coopératives et la valorisation des PAM, MISSION 2

Méditerranée

L'AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD

#### **Table des matières**

I. INTRODUCTION	9
I.1 : Rappel des objectifs de la première mission	10
I.2 : Rappel de quelques résultats de la première mission : " Etude des	;
potentialités en PAM et des possibilités de valorisation"	14
II. METHODOLOGIE ADOPTEE	19
II.1: Objectif de la mission n°2	19
II.2 : Synopsis de la démarche de la mission n°2	19
II.3: Approche Méthodologique	21
II.3.1 : Tâche 0 : Réunion de lancement et de cadrage de la mission	21
II.3.2: Etape 1: Proposition d'un mode d'organisation des populations	;
usagères et identification de leurs besoins en formation aux technique	es de
cueillette, de conservation et de conditionnement des PAM	22
II.3.3 Etape 2 : Renforcement de l'organisation et de l'encadrement de	<b>2</b> S
producteurs de la matière première par la création de coopératives,	
notamment féminines, autour du secteur des PAM et conception de la	abel
des produits	22
II.3.4: Etape 3: Elaboration d'un programme d'accompagnement des	
coopératives sur l'ensemble des segments de la filière du PAM (produ	ction,
transformation et commercialisation)	23
II.3.5 Etape 4 : Implication des ONGs dans le développement de la filiè	ere
pour prendre le relais de développement du secteur du PAM et	
l'encadrement des coopératives	23
II.3.6 Etape 5 : Elaboration d'une charte et code de bonnes pratiques	
couvrant tous les aspects de la filière.	23
II.3.7 Etape 6 : Instauration d'un système de partenariat multipartite e	≥t
pluriannuel en vue de l'exploitation et la valorisation durable de la	
ressource	24

II.3.8 Etape 7 : Animation d'un atelier d'information avec pi	résentation des
principaux résultats de l'étude et la validation du <sub>l</sub>	plan d'action par
les différents partenaires et acteurs des PAM de la RBIM _	24
III. RESULTATS DES ENQUETES	26
III.1: Diagnostic de la filière des PAM – Analyse SWOT	26
III.2 : Caractérisation des organisations professionnelles PA	M28
III.2.1 Répartition géographique des OPPAM	28
III.2.2 Date de création des coopératives	30
III.2.3: L'aspect Genre dans les OPPAM	30
III.2.4 Niveau d'instruction des membres des OPPAM	31
III.2.5 Locaux et Pépinières	32
III.2.6 Domestication	34
III.2.7 Production globale en PAM	35
III.2.8 Valorisation des PAM	
III.2.9 Commercialisation	37
III.2.10 Partenaires	38
IV. ASSISTANCE TECHNIQUE	
IV.1: Déroulement de l'atelier du 15 & 16 septembre 2011	42
IV.1.1 Session de formation	44
IV.1.2 Ateliers participatifs	45
IV.2 : Création des coopératives	49
IV.3 : Création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	50
IV.4: Labellisation	52
IV.4.1 : Nécessité de labellisation des produits de la filière_	52
IV.4.2 : Labellisation, une stratégie en marche	52
V. CARTE DECISIONNELLE ET ELABORATION DU PLAN D'ACTION_	55
V.1 : Elaboration de la carte décisionnelle d'exploitation de	s PAM dans la
RBIM	55
V.1.1 Méthodologie de prioritisation des PAM	55
V.1.2 Espèces retenues	60
V.2 Elaboration du plan d'action	
V.3 : Plan d'action	64
V.3.1: Rappel des objectifs Spécifiques	

V.4: Axes principaux d'intervention	64
V.4.1 : Equipements de base	64
V.4.2 : Accompagnement des coopératives	
V.5 : Récapitulatif du plan d'action	71
VI. INSTAURATION D'UN SYSTEME DE PARTENARIAT MULTIPARTITE ET	
PLURIANNUEL POUR L'EXPLOITATION ET LA VALORISATION DURABLE DE LA	
RESSOURCE	75
VI.1 : Diagnostic de la situation actuelle	75
VI.2: Partenaires potentiels	76
VI.2.1 PRINCIPAUX PARTENAIRES NATIONAUX	77
VI.2.2 : Organisations non gouvernementales	
VI.2.3 Organismes de recherche	86
VI.2.4 Bailleurs de fond	
VI.3 Partenariat multipartite et pluriannuel pour l'exploitation et la	
valorisation des PAM	89
VI.4: Formes de partenariat entre l'APDN, le HCEFLCD, les professionnes	els et
les populations locales	94
VI.4.1 Partenariat au niveau du HCEFLCD	 94
VI.4.2 Partenariat avec les associations pastorales	
VI.4.3 Autres formes de partenariat	
VI.5 Cadre institutionnel	104
VII. CHARTE DEVELOPPEMENT DURABLE, ENGAGEMENT DES ACTEURS DE LA F	
DES PAM DE LA RBIM	106
VIII CONCLUSION	108

#### Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales PAM Potentielles dans la région de la RBIM	16
Tableau 2. Matrice SWOT de la filière PAM	
Tableau 3. Types et Répartition géographique des Organisations professionnelles(OPPAM)	28
Tableau 4. Liste des OPPAM qui ont assisté à l'atelier du 15 & 16 septembre 2011	
Tableau 5. Diagnostic de la filière PAM au niveau de la RBIM	45
Tableau 6. Exportations en valeur des PAM (Année de référence : 2008/09- EACCE)	_57
Tableau 7 : Application du scoring pour la classification des PAM de la RBIM	_60
Tableau 8 : Scénarii proposés pour l'exploitation des PAM de la RBIM	-61
Tableau n°9 : Etat récapitulatif des besoins des coopératives et GIE des PAM	66
Tableau 9 : Plan d'action pour la mise à niveau des coopératives et du GIE du PAM -RBIM_	_ 71
Tableau 10. Partenaires potentiels et domaines de partenariat dans la filière PAM	93
Liste des figures	
Figure 1. Carte de situation de la RBIM	14
Figure 2. Répartition géographique des PAM	_15
Figure 3. Segments de la filière des PAM de la récolte à la commercialisation	_17
Figure 4. Répartition géographique des Organisations professionnelles PAM	29
Figure 5. Type des OP-PAM à l'état initial et à l'état final	_29
Figure 6. Evolution de la création des OPPAM	30
Figure 7. Le Genre dans les OPPAM	_31
Figure 8. Le niveau intellectuel le plus élevé des membres	32
Figure 9. Le nombre d'OPPAM par type de formation	32
Figure 10. Nombre d'OPPAM ayant un local ou une pépinière	34
Figure 11. La production des PAM par espèce (en tonnes)	35
Figure 12. La production des PAM par OPPAM (en tonnes)	35
Figure 13. La valorisation des PAM	_36
Figure14. Les coopératives créées lors de cette étude	49
Figure 15. Le processus de création du GIE AACHAB RIF	_51
Figure 16. La fiche signalétique du GIE « AACHAB RIF »	
Figure 17. Potentiel de production des PAM en Tonne	
Figure 18. Prix Commercial des PAM (en dh/kg)	
Figure 19. Moyenne de Journées de travail générée par tonne de l'exploitation des PAM_	
Figure 20. Chiffre d'Affaire basique des PAM de la RBIM	58

#### Liste des abréviations

**ADS** • Agence de développement social

**AMPFR**: Association Nationale de la Promotion de la Femme Rurale

**ATED**: L'association Talassemtane pour l'environnement et le développement

(ATED)

**CNSDOQ** : Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité

DDFP Direction des filières de productionDPA : Direction Provinciale d'Agriculture

**DREFLCD** : Direction régionale des Eaux et forêts et de la Lutte Contre la Désertification

DRA,: Direction Régionale d'AgricultureGIE: Groupement d'Intérêt Economique

**HCEFLCD**: Haut Commissariat des Eaux et forêts et de la Lutte Contre la Désertification

**IAV** : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II – Rabat

**INPMA**: Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques - Taounate

**INRA**: Institut National de Recherche Agronomique

**ITSA-** : Institut des techniciens spécialisés en Agriculture de Benkarrich

**MAPM** : Ministère d'Agriculture et de Pêche Maritime

MI : Ministère d'Intérieur

**ODCO** : Office de Développement de la Coopération

**OMPIC**: Office Marocain de la Protection Intellectuelle et commerciale

ONGOrganisation Non GouvernementaleOPAOrganisation professionnelle Agricole

**OPPAM** : Organisation professionnelle opérant dans les plantes aromatiques et

médicinale

**ORMVA** : Office Régional de Mise en Valeur Agricole

**PAM** : Plantes Aromatiques et Médicinales

**PMV** : Plan Maroc Vert

**RBIM** : Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la méditerranée du Maroc

SDOQ
 Signe Distinctif d'Origine et de Qualité
 TMSA
 L'Agence Spéciale Tanger Méditerranée
 CRF
 : Centre de Recherches Forestières-Rabat

**INDH** : Initiative Nationale de développement humain

**APDN**: L'agence pour la Promotion et le Développement Economique et Sociale

des Provinces du Nord

**1ère PARTIE** 

#### **PARTIE INTRODUCTIVE**

#### I. INTRODUCTION

Le développement des produits de terroir, notamment les plantes aromatiques et médicinales, (PAM) est considéré comme un objectif privilégié dans la stratégie agricole marocaine. Il constitue une alternative prometteuse pour un développement local, viable et durable, et plus particulièrement dans les zones marginales et difficiles.

Ainsi, la flore sauvage du Maroc recèle 41 écosystèmes formés de plus de 4200 espèces sauvages dont 600 espèces ont des vertus aromatiques ou médicinales et seulement 80 espèces sont actuellement exploitées. Les principales PAM spontanées rencontrées dans le domaine forestier et terrains collectifs sont : Le romarin, L'armoise blanche, Le thym, Le Laurier sauce, La camomille sauvage, Le caroubier, L'origan, La lavande, Le lentisque, le myrte, les cistes etc... Le rôle socioéconomique des PAM n'est guère à démonter ; les recettes à l'exportation génèrent plus de 615 millions DH et offrent plus de 500.000 Journées de Travail avec un revenu global de 25 millions DH (source : HCEFLCD -2012).

L'importance accordée par le Plan Maroc Vert au développement des produits de terroir émane, d'une part, des potentialités réelles que recèle nôtre pays en matière d'écosystèmes propices, de biodiversité variée et de savoir faire dans ce domaine et, d'autre part, de la demande en consommation sans cesse croissante pour ces produits sur les marchés national et international, offrant d'importantes opportunités pour leur commercialisation. De plus, l'expérience internationale dans ce domaine, montre que certaines zones considérées longtemps comme marginales, ont trouvé de nouveaux positionnements agricoles, notamment par l'adoption de stratégies de terroirs, ayant permis la création de la valeur et de la richesse.

Le présent rapport, relatif à la deuxième mission de l'étude, a pour objet d'assister et d'initier la création de coopératives d'exploitation et de valorisation de PAM. Il s'articule autour de plusieurs thèmes, notamment la méthodologie adoptée, les résultats des enquêtes et des ateliers participatifs, le plan d'action et enfin le volet partenariat entre les différents opérateurs et intervenants dans le secteur des PAM et la charte de bonnes pratiques pour développer ce secteur dans la région de la RBIM. Cette charte permettrait de définir les règles de base pour rationnaliser l'exploitation de la ressource et de conserver la biodiversité de nos écosystèmes naturels.

Enfin, il est utile de rappeler que la gestion durable des ressources naturelles au niveau de cette réserve de biosphère reste donc l'une des priorités de notre action. Car, les mesures de gestion à pratiquer au niveau de cette réserve, qui bénéficie d'un statut particulier et un appui international érigé par l'UNESCO à travers le programme MAB, doivent s'inscrire dans une logique de la conservation des ressources naturelles et leur utilisation d'une façon durable par les populations locales.

#### I.1 : Rappel des objectifs de la première mission

Dans le rapport de la première mission, phase n° 1, intitulé « Etude des possibilités en PAM et des possibilités de valorisation », nous avons procédé à un diagnostic approfondi de la région du Rif, qui abrite la réserve de la biosphère intercontinentale méditerranéenne (RBIM).

Nous avons ainsi mis en exergue ses caractéristiques géographiques, écologiques et sociales. Nous avons également traité de la problématique de la culture du cannabis et ses conséquences aussi bien sur le milieu naturel, notamment forestier, que sur le milieu social, à travers les mutations profondes qu'a connues la région rifaine suite à l'extension de la culture de cette plante.

Les opérations de délimitation du domaine forestier engagées par l'Etat marocain buttent toujours sur cette problématique, à tel point que d'immenses superficies forestières domaniales sont perdues (source : DREFLCD –Rif).

Pour contrer cette problématique, l'Etat marocain s'est engagé dans une politique d'envergure, visant à trouver d'autres sources de revenus alternatifs aux populations locales, et ce, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux programmes de développement intégrés. On cite à ce titre le projet DERRO engagé dès les années soixante, et qui visait principalement la plantation fruitière des terres menacées d'érosion, les travaux de lutte contre l'érosion et la création d'emploi en milieu rural, le projet GEFRIF qui cherchait à mettre en place un modèle de développement socioéconomique à même de créer une dynamique de développement local capable de constituer une alternative à la culture du cannabis, le projet MEDA, qui a mis en œuvre de nombreux programmes de développement dans la région de Chefchaouène et qui visait également d'améliorer le niveau de vie des populations locales.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la culture du cannabis, le Gouvernement marocain a décidé de consolider ses acquis dans le cadre d'un Programme de Développement Intégré (PDI) des Provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen, Larache, Taounate et Tétouan (source : APDN-2012).

Il ne s'agit pas d'un simple programme de mise à niveau ou d'éradication mais d'une approche plus globale et coordonnée plaçant les populations et le traitement de l'impact de la culture du Cannabis au cœur de la problématique. Ce programme, fruit d'une convention multipartite réunissant une dizaine de partenaires, est mis en œuvre à travers une convention gouvernementale multipartite d'une durée de 2 ans et portant initialement sur un montant de près de 1 milliards de Dirhams (initialement près de 75 communes étaient prioritaires auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'autres).

La mise en œuvre du PDI s'articulait autour des 4 domaines d'intervention suivants :

- Promotion des actions productives et développement des cultures alternatives à forte valeur ajoutée
- Renforcement des infrastructures et désenclavement des zones rurales ciblées
- Amélioration des services aux populations et renforcement des actions de développement
- Protection de l'environnement

L'objectif de la présente étude est de prospecter d'autres voies, en vue d'enclencher un processus de développement socioéconomique dans la région de la RBIM, en mesure de se substituer au mode prévalant actuellement dans la région, basé notamment sur la culture du cannabis. L'opérationnalisation de cette démarche se ferait à travers la mise en œuvre de projets respectueux de l'environnement, socialement et techniquement faisables et économiquement viables.

Ainsi, le domaine des PAM semble constituer la solution idoine pour répondre à cette problématique, compte tenu de l'existence d'une couverture forestière riche et diversifiée, abritant un potentiel très important en plantes aromatiques et médicinales dont certaines ont un intérêt économique assez connu.

Pour ce faire, un diagnostic approfondi de la région de la RBIM a été réalisé, en vu de mettre en exergue ses potentialités écologiques et décrire les divers parcs et réserves y existant. De même, ce diagnostic a permis de faire un inventaire du patrimoine naturel en place, notamment les plantes aromatiques et médicinales présentant un intérêt économique certain, les plantes actuellement exploitées par les populations locales et celles potentiellement exploitables et valorisables.

Pour mieux décrire cette situation, nous avons procédé à l'élaboration d'une carte des PAM en se basant sur les travaux bibliographiques existants, les travaux de reconnaissance de terrain surtout au niveau des zones de la RBIM non couvertes par des études cartographiques de la végétation. Nous avons pour cela, opté pour une méthodologie basée sur deux critères principaux, à savoir, la composition qui renseigne sur la ou les essences forestières qui constituent les strates ou toiles de fond, et le recouvrement apparent des PAM qui lui sont associées et qui renseigne sur leur exploitabilité. Ainsi, un potentiel est dit exploitable si son recouvrement est supérieur à 50 %, moyennement exploitable si ce recouvrement se situe entre 20 et 50%, et il est dit non exploitable si ce critère est inférieur à 20%. In fine, chaque

strate est définie par deux codes, le premier renseigne sur l'essence forestière associée par le biais de ses lettres initiales et le second est un chiffre qui renseigne sur l'exploitabilité.

Les travaux cartographiques réalisés ont permis de mettre en relief la répartition spatiale des principales formations des PAM de la région de la RBIM, ainsi que le type de formation forestière dans lequel elles évoluent, et ce, par province et par commune rurale.

Parmi un potentiel important de PAM, vingt cinq espèces (25) à intérêt économique assez établi ont été répertoriées dont treize (13) Labiées, quatre (4) composées, deux (2) Cistacées, une (1) Papilionacée, une (1) Ericacée, une (1) Myrtacée, une (1) Anacardiacée et une (1) Cupressacée. Les faciès des PAM couvrent une superficie de plus de 470 600 ha soit 98% de la surface de la RBIM et se trouvent concentrés essentiellement dans les provinces de Chefchaouène et de Tétouan (282 000 ha environ) et de Larache (110 000 ha environ).

Mais force est de constater que l'existence d'une espèce ou d'une autre dans une zone donnée, n'implique pas forcément une possibilité d'exploitation, mais ceci reste fonction de l'abondance- dominance de ladite espèce, de sa sociabilité et des conditions d'accès à la ressource. (Voir carte et liste d'espèces dans le rapport de la mission n° 1).

Dans une phase ultérieure, nous avons traité de l'état actuel de la filière PAM dans cette région à travers des enquêtes sur le terrain. Nous avons ainsi pu caractériser le mode d'exploitation actuel, aussi bien sur le plan écologique qu'économique et social. Nous avons constaté que, hormis quelques coopératives encore aux stades primaires, l'exploitation actuelle se fait d'une manière individuelle, archaïque et traditionnelle, basée essentiellement sur la cueillette des plantes naturelles et leur cession à l'état brut aux collecteurs qui sont souvent étrangers à la zone. Ceci fait perdre aux usagers une grande part de la valeur ajoutée produite par ladite filière.

De même, en absence d'un savoir faire adéquat sur la domestication des plantes et sur leur traitement à différents segments de la filière, la dégradation du patrimoine naturel et la pression sur les ressources se font grandement sentir.

En vu de parer à ces menaces qui pèsent sur le devenir de la ressource, nous avons défini les conditions de préservation in situ et ex-situ des PAM, leur conservation, leur valorisation, ainsi que les itinéraires techniques de leur domestication. Nous avons ainsi étudié les conditions de domestication des PAM, particulièrement celles à grande valeur ajoutée et menacées, ainsi que celles qui pourraient être introduites. Nous avons mis en relief les différentes contraintes aussi bien écologique, techniques, économique, sociales et foncières, liées à l'entreprise des opérations de domestication, et proposé des solutions idoines à même de participer à surmonter les différentes difficultés.

Enfin, nous avons procédé à un diagnostic de la situation actuelle de la filière des PAM dans la région de la RBIM en mettant l'accent sur les différentes plantes exploitées actuellement, les marchés d'écoulement des produits, aussi bien nationaux qu'internationaux, les flux de commercialisation, les coûts de production et de cession, les modes de gestion organisationnelle et institutionnelle, les différents acteurs intervenant dans la filière, les transformateurs, les coopératives et associations existantes...etc.

Dans le second rapport de la même mission, phase n° 2, nous avons traité des possibilités d'amélioration et de diversification des produits, à travers l'amélioration de leur qualité (conception de label et de certification, indication géographique et appellation d'origine), de leur conditionnement en adoptant un système de normes et de standards en harmonie avec les exigences du marché national et international ainsi que le système d'écoulement des produits sur les marchés identifiés.

Au cours de la troisième phase objet du présent rapport, nous avons traité de l'organisation des populations usagères et de l'identification de leur besoin en formation à travers divers ateliers organisés dans la région et du renforcement de l'organisation par la création de coopératives autour de la filière PAM.

Nous avons traité du partenariat dans le domaine, de l'implication des différents acteurs, notamment les administrations publiques et la société civile et l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques couvrant tous les aspects de la filière. Nous avons aussi proposé des formes de partenariat entre l'Agence du Nord, le HCEFLCD, les professionnels, les populations locales et les autres départements de l'Etat.

L'atelier tenu à Chefchaouène en dates du 15 et 16 Septembre 2011, a permis d'approfondir le diagnostic sur la problématique de la filière à travers un débat riche et instructif engagé par les différentes coopératives représentées dans ledit atelier. Il a permis la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), qui pourrait jeter les bases d'une réelle organisation des usagers et permettre une exploitation et une meilleure valorisation du potentiel en PAM existant dans le zone de la RBIM, et qui demeure malheureusement exploité d'une manière traditionnelle sans impact réel sur le niveau de vie des populations rurales locales.

Enfin, il y a lieu de rappeler que l'objectif essentiel de la présente étude est de prospecter d'autres voies alternatives aux pratiques actuelles, non respectueuses des ressources naturelles, à même de garantir des revenus soutenus aux populations usagères et d'assurer la durabilité des écosystèmes naturels dans la région de la RBIM. Aussi, l'organisation et l'encadrement des populations impliquées, et l'engagement de tous les partenaires potentiels, constituent une condition pour l'atteinte de cet objectif.

## I.2 : Rappel de quelques résultats de la première mission : " Etude des potentialités en PAM et des possibilités de valorisation"

L'étude globale comprend 2 missions principales :

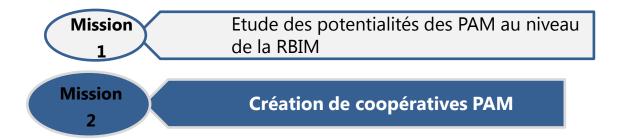
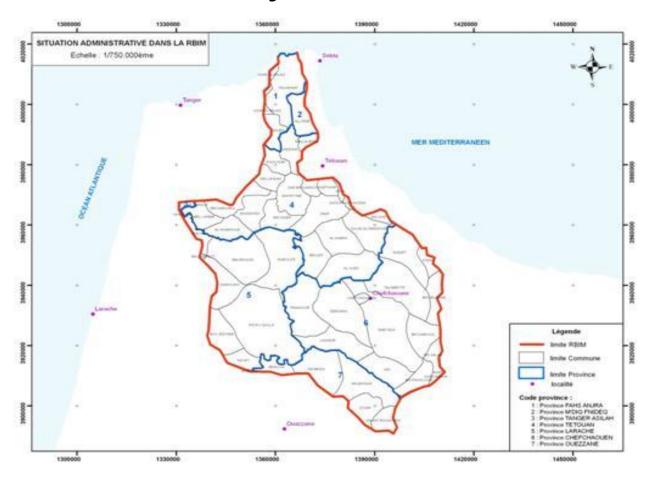


Figure 1. Carte de situation de la RBIM



La région de la RBIM compte une population qui dépasse les 567 700 habitants (Recensement, RGPH-2004) répartis entre 7 provinces, 53 communes rurales dont (56%) sont urbains et (44%) ruraux , avec une densité moyenne de 114 habitants/Km2. La densité humaine conjuguée aux conditions naturelles exerce un impact négatif sur les ressources naturelles. La dégradation spécifique des sols y est l'une des plus importantes (2000 t/Km2/an). La rigueur du climat en hiver et la faiblesse du revenu dans le monde rural poussent les populations à prélever le bois énergie directement en forêt. La consommation en bois de feu est ainsi estimée à 50qx/ménage/an.

Cette mission s'est intéressée aux PAM les plus utilisées et qui constituent un potentiel exploitable pour le développement de la zone. Elle a porté sur les principales espèces végétales exploitables et potentiellement valorisables comme plantes aromatiques et médicinales (tableau 1).

L'étude a ainsi dégagée une liste de douze (12) PAM, ayant un marché potentiel à l'échelle régionale, nationale voire même internationale.

La superficie totale planimétrée des différents faciès des PAM, s'élève à 470 613,22 ha; soit 98% de la superficie totale de la zone de la RBIM. Ce chiffre traduit la grande richesse de la zone de la RBIM en PAM.

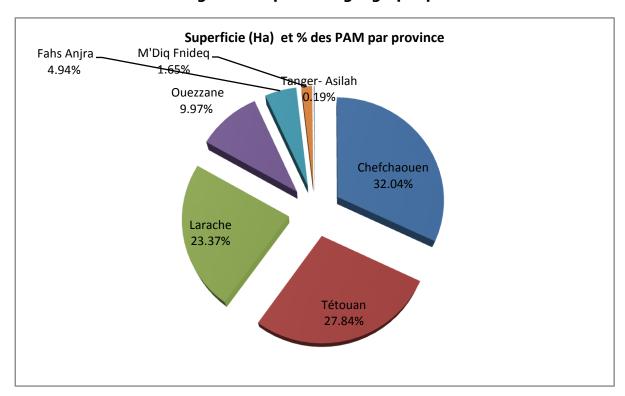


Figure 2. Répartition géographique des PAM

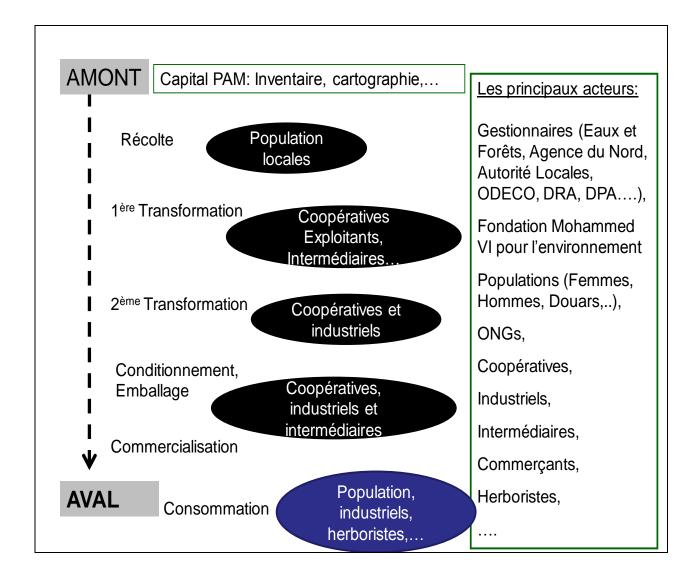
Tableau 1: Principales PAM Potentielles dans la région de la RBIM

Famille /Espèce	Nom français	Nom	Partie exploitée/produit	
Labiées:				
Calamintha ascendens: Ca. A	Calamenthe	Mentha	Partie aerienne, huille	
Calamintha baborensis: Ca. b	Calamenthe	Mentha	Partie aerienne, huille	
Calamintha granatensis: Ca. g	Calamenthe	Mentha	Partie aerienne, huille	
Lavandula stoechas: Ls	Lavande	Lhalhal	sommités Fleuries	
Lavandula dentata: Ld	Lavande	Khouzama	sommités Fleuries	
Mentha pulegium: Mt p	Menthe	Fliou	Partie aerienne, huille	
Origanum elongatum O.e	Origan	Sahtar- Zaetra	Partie aerienne, huille	
Origanum grossii O.g	Origan	Sahtar-Zaetra	Partie aerienne, huille	
Thymus ciliatus: Th.c	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris	
Thymus vulgaris var.capitellatus:	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris	
Thymus abylaeus: Th.a	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris	
Rosmarinus officinalis R.o	Romarin	Azir	Feuilles	
Cistacées				
Cistus ladaniferus: C.ld	Ciste	Chtapa-	Feuilles	
Cistus laurifolius: C. lr	Ciste	Chtapa-	Feuilles	
Composées				
Tanacetum annum:Tn.a	Tanaise bleue	M'Khinza		
Inula viscosa (=	Aunée	Terhla	Feuille, racine	
Inula graveolens: I.g:	Aunée	Tijjert	Feuille, racine	
Inula montana: I.m	Aunée	-	Feuille, racine	
Papilionacées				
Ononis natrix: On.n	Bugrane	Fazaz	Partie aerienne	
Ericacées				
Arbutus unedo: A.u	Arbousier	Bakhanou	Fruit	
Myrtacées				
Myrtus communis: M.c	Myrte	Arrihane	Feuilles	
Lauracées				
Laurus nobilis	Laurier	Wrake sidna	Feuilles	
Anacardiacées				
Pistacia lentiscus Pl	Lentisque	D'Rou	Feuilles	
Cupressacées				
Tetraclinis articulata: Ta	Thuya de	Alarar	Rameaux	
Fabacées				
Ceratonia siliqua	Karoubier	Kharroub	Friut (gousse)	

La filière des PAM dégage des contraintes diversifiées, qu'il y a lieu de lever pour les valoriser dans l'intérêt de la population locale et de l'environnement. Les travaux d'enquêtes que nous avons menés au niveau de la zone d'étude ont montré que la population de cette zone ne profite que faiblement de cette richesse floristique (moins de 3% du potentiel) en tant que plantes aromatiques et médicinales. Les intermédiaires qui exploitent les ressources floristiques de la RBIM constituent une vraie concurrence déloyale pour les habitants et plus

principalement les coopératives de cette zone. La figure n°3 ci-dessus montre les différents segments de la filière PAM.

Figure 3. Segments de la filière des PAM de la récolte à la commercialisation



2 ème PARTIE

Mission n°2

#### II. METHODOLOGIE ADOPTEE

#### II.1: Objectif de la mission n°2

Il est utile de rappeler que la mission n°2, relative à la création de coopératives et la valorisation des **PAM**, constitue un élément central de l'étude. Cette mission vise donc la mise en œuvre de la participation active des populations cibles et sa contribution au processus de développement local.

Aussi, faut-il préciser que cette mission est essentiellement basée sur la volonté de faire participer et impliquer tous les partenaires : autorités locales, collectivités locales, Gestionnaires (HCEFLCD, DPA & DRA, ODEECO, INRA, INPAM de Taounate,...), ONG, Industriels, et usagers directs ou indirects des PAM (cueilleurs, grossistes, intermédiaires, marchands, agriculteurs, vendeurs de produits et dérivés exploités dans la valorisation des PAM (Herboristerie, Pharmaceutique, Cosmétique et hygiène), Agro-alimentaire (additifs, arômes, colorant), lors de la planification et de la réalisation des différents scénarii d'interventions.

Pour assurer une bonne coordination et une efficacité d'intervention pour l'accomplissement de la deuxième mission de l'étude, nous avons jugé utile d'apporter davantage d'éclaircissements et de précisions sur la démarche à suivre pour la réalisation des travaux de terrain.

Ainsi, nous avons adopté une démarche participative globale, axée essentiellement sur les aspects qualitatifs et de qualification recherchés pour les différents intervenants dans le secteur. Cette démarche a été concrétisée par d'autres investigations de terrain d'ordre qualitatif et quantitatif au moyen :

- d'enquêtes approfondies de terrain, auprès d'interlocuteurs potentiels, animées et menées par des spécialistes en la matière.
- d'ateliers pour validation du plan d'action (voir .

#### II.2 : Synopsis de la démarche de la mission n°2

Les volets à traiter au cours de cette mission sont définis dans les termes de références. Ces éléments visant la promotion et le développement de la filière des PAM constituent réellement des axes du plan d'action, document susceptible d'assurer un véritable décollage de cette filière.

La démarche entreprise repose sur les taches essentielles ci après :

Tâche .1

Proposition d'un mode d'organisation des populations usagères et identification de leurs besoins en formation aux techniques de cueillette, de conservation et de conditionnement des PAM

Tâche .2

Renforcement de l'organisation et de l'encadrement des producteurs de la matière première, à travers la création de coopératives, notamment féminines, autour du secteur des PAM et conception de label des produits

Tâche .3

Elaboration d'un programme d'accompagnement des coopératives sur l'ensemble des segments de la filière du PAM à savoir : **1.production,** 

2. transformation

3. commercialisation

Tâche .4

Implication des ONGs dans le développement de la filière pour prendre le relais de développement du secteur du PAM et l'encadrement des coopératives

Tâche .5

Accompagnement et suivi des producteurs

Tâche .6

Élaboration d'une charte et code de bonnes pratiques couvrant tous les aspects de la filière et approuvée par l'ensemble des acteurs

Tâche.7

Instauration d'un système de partenariat multipartite et pluriannuel pour l'exploitation et la valorisation durable de la ressource

#### Tâche .8

Proposition de formes de partenariat entre l'Agence du Nord, le HCEFLCD, les professionnels, les populations locales et les autres départements pour rationaliser l'exploitation, encourager l'investissement privé et améliorer les conditions de vie des populations en les faisant bénéficier d'une part de la valeur ajoutée

Tâche .9

Animation d'un atelier de restitution et de validation des résultats regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels du secteur

Tâche .10

Proposition d' un plan d'action traitant des mesures d'accompagnement d'ordre technique, économique, social et commercial susceptible de promouvoir le secteur

#### II.3: Approche Méthodologique

Suite aux différentes réunions consacrées à l'examen de l'approche méthodologique pour le cadrage de la mission n°2, tenues au siège de l'Agence pour la promotion et le développement des provinces du Nord, et comme convenu lors de la réunion tenue le 14 juillet 2011 à l'APDN, l'approche retenue se présente comme suit :

#### II.3.1 : Tâche 0 : Réunion de lancement et de cadrage de la mission

#### Objectif:

- Lancement et cadrage de la deuxième mission de l'étude.

#### Déroulement :

- a. Réunion interne pour le cadrage, le lancement de la mission, la précision des rôles de chacun des intervenants ainsi que les principaux attendus de la mission.
- b. Sélection des produits prioritaires selon les critères suivants:
  - Le potentiel de production,
  - > La valeur commerciale,
  - La vulnérabilité de l'espèce,
  - Le savoir faire local.
  - La demande sur les marchés national et international
  - L'organisation professionnelle
  - Le niveau de valorisation

c. Elaboration d'un plan global pour la réalisation de la mission.

# II.3.2: Etape 1 : Proposition d'un mode d'organisation des populations usagères et identification de leurs besoins en formation aux techniques de cueillette, de conservation et de conditionnement des PAM

#### Objectif:

- Proposition d'un mode d'organisation des populations usagères
- Identification des besoins des populations en formation aux techniques de cueillette, de conservation et de conditionnement des PAM.

#### Déroulement :

- a. Elaboration d'un guide d'entretien avec les acteurs de la zone (annexe 3).
- b. Entretien avec les acteurs clés de la filière : HCEFLCD, DRA, DPA, INRA, associations, ONG, DREFLCD du Rif, WILAYA ET PROVINCES DU NORD(DAR), INDH, ADS, ODCO, ADPN, CRF, IPAMT, INRA, UNIVERSITES, ADEPAM...;
- a. Diagnostic du mode organisationnel du secteur des PAM via des enquêtes auprès des coopératives et associations existantes ;
- c. Identification des besoins des coopérateurs en termes de formation pour le développement du secteur ;
- d. Proposition d'un mode d'organisation de la population usagère ;
- e. Proposition d'axes prioritaire de formation (fiches techniques de formation).

# II.3.3 Etape 2 : Renforcement de l'organisation et de l'encadrement des producteurs de la matière première par la création de coopératives, notamment féminines, autour du secteur des PAM et conception de label des produits

#### Objectif:

- Renforcement des capacités des coopératives existantes ;
  - b. Etude des possibilités d'organisation des producteurs de la matière première en coopératives ou association ;
  - c. Proposition d'un projet de labellisation des produits PAM sélectionnés.

#### Déroulement :

- a. Réalisation d'ateliers participatifs pour renforcer l'organisation des coopératives existantes,
- d. Organisation d'ateliers de sensibilisation autour de l'intérêt de la mise en place d'une coopérative au profit des groupements de producteurs,

e. Conception de labels adaptés aux produits sélectionnés : Exemple label **"PAM du Rif"**.

# II.3.4: Etape 3 : Elaboration d'un programme d'accompagnement des coopératives sur l'ensemble des segments de la filière du PAM (production, transformation et commercialisation)

#### Objectif:

- Elaboration d'un programme d'accompagnement des coopératives

#### Déroulement :

- a. Proposition d'un programme d'accompagnement des coopératives, à l'issu des ateliers des tâches 1 et 2 citées ci-dessus. Ce programme vise à identifier l'ensemble des segments du secteur notamment la production, la transformation et la commercialisation ;
- b. Validation du programme proposé au cours d'un atelier participatif avec les acteurs concernés.

## II.3.5 Etape 4 : Implication des ONGs dans le développement de la filière pour prendre le relais de développement du secteur du PAM et l'encadrement des coopératives

#### Objectif:

- Implication des ONGs dans le développement de la filière

#### Déroulement :

- a. Etablissement d'un répertoire des associations et ONG actives dans le secteur des PAM dans le Rif ;
- b. Entretiens avec un échantillon d'ONG et d'associations actives dans le secteur des PAM, pour dégager le niveau d'implication actuel, les modes de fonctionnement et les contraintes rencontrées ;

## II.3.6 Etape 5 : Elaboration d'une charte et code de bonnes pratiques couvrant tous les aspects de la filière.

#### Objectif:

- Elaboration d'une charte et code de bonnes pratiques

#### Déroulement :

a. Caractérisation des différentes pratiques formelles et informelles ainsi que celles favorables et défavorables pour le développement de la filière via les enquêtes de terrain;

- b. Elaboration d'un projet de charte de bonnes pratiques couvrant tous les aspects de la filière ;
- c. Validation de charte de bonnes pratiques par les différents acteurs.

## II.3.7 Etape 6 : Instauration d'un système de partenariat multipartite et pluriannuel en vue de l'exploitation et la valorisation durable de la ressource

#### Objectif:

- Instauration d'un système de partenariat multipartite et pluriannuel pour l'exploitation et la valorisation durable de la ressource ;
- Proposition des formes de partenariat entre l'ensemble des opérateurs.

#### Déroulement :

- a. Etablissement d'un état des lieux des partenariats existants entre les acteurs et les institutions,
- b. Proposition du projet d'un système de partenariat entre les opérateurs clés (APDN, le HCEFLCD, fondation Mohamed VI pour l'environnement, TMSA, DRA, ADS, ODECO, les professionnels, populations locales..) afin de permettre une valorisation optimale des ressources et un encouragement de l'investissement privé et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce travail sera réalisé à travers des entretiens directs auprès des différents partenaires et (voir tableau en annexe);

## II.3.8 Etape 7 : Animation d'un atelier d'information avec présentation des principaux résultats de l'étude et la validation du plan d'action par les différents partenaires et acteurs des PAM de la RBIM

#### Objectif:

- Présentation des principaux résultats de l'étude
- Proposition du plan d'action et des mesures d'accompagnement.
- Approbation de la charte de bonnes pratiques par l'ensemble des acteurs des PAM de la RBIM
- La signature des protocoles d'accord et de partenariats entre les différents acteurs et organismes impliqués dans la filière des PAM dans la région du Rif.

#### Déroulement :

a. Organisation d'un atelier final par l'APDN, regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels,

**3ème PARTIE** 

Résultats des enquêtes

#### III. RESULTATS DES ENQUETES

#### III.1: Diagnostic de la filière des PAM - Analyse SWOT

Afin de pouvoir raisonner de manière objective les éléments de la filière, nous avons diagnostiqué l'état actuel de la filière, selon une analyse SWOT, afin de dégager les points forts et les points faibles ainsi que les opportunités et les menaces qui pèsent sur le secteur. Ce diagnostic est le résultat des enquêtes menées sur le terrain auprès de tous les acteurs de la filière PAM. Les fiches d'enquêtes et le répertoire des personnes ressources sont présentés respectivement en annexe 3 et 4.



CCDRF -Larache



Enquête avec un industriel à Ouazzane



Enquête avec l'association Mzefroune



DPA Chefchaouen



Enquête avec La présidente de l'ass.Hamma



Enquête avec la coopérative Mokrissat

#### Tableau 2. Matrice SWOT de la filière PAM

Forces	Faiblesses
<ul> <li>Richesse de la biodiversité dans la RBIM</li> <li>Intérêts des PAM : gastronomie, phytothérapie, aromathérapie, Cosmétique et socio-économique</li> <li>Existence de coopératives et associations de PAM déjà actives</li> <li>Savoir faire local important</li> <li>Multitude d'intervenants: MADR, MI/collectivités locales, HCEFLCD, INRA, IAV Hassan II, INPMA, ONG</li> <li>Produits biologiques</li> <li>Proximité de l'UE</li> <li>Marchés demandeurs</li> </ul>	<ul> <li>Exploitation non rationnelle des ressources naturelles (origan, thym,); certaines PAM sont cueillies avant maturation.</li> <li>Concurrence déloyale par les intermédiaires</li> <li>Manque de moyens et d'assistance pour les coopératives</li> <li>Manque de coordination entre les différents intervenants</li> <li>Niveau de valorisation faible</li> <li>Secteur en majorité informel par manque de convention entre exploitants de la forêt et le HCEFLCD</li> <li>Niveau intellectuel des adhérents de coopératives et exploitants faible</li> </ul>
Opportunités	Menaces

#### III.2 : Caractérisation des organisations professionnelles PAM

Les enquêtes exhaustives sur les organisations professionnelles PAM (OPPAM) ont permis de ressortir les éléments suivants :

#### III.2.1 Répartition géographique des OPPAM

La liste des coopératives est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3. Types et Répartition géographique des Organisations professionnelles(OPPAM)

N°	Organisation Professionnelle	Type initial *	Type final (création)	Province	Commune rurale
1	Ain lahjar /coop. Nouara	А	С	Tetouan	Benkarrich
2	El wafae	С		Tetouan	Zinate
3	Anser beni idder /coop. Azhar	А	С	Tetouan	Bni idder
4	Amtel	С		Tetouan	Zinat
5	Al amal	С		Tanger	Dar chaoui
6	Basmat elkhayr/coop. TTOBA	А	С	Tetouan	Benkarrich
7	Ain aarous	Α	А	Tetouan	Bni idder
8	Alhissn alhassin	С		Laarache	Tazrout
9	Ass. Ain hamma/coop. Al Azhar	А	С	Ouazzane	Mokrissat
10	СООРАМ	-	С	Tétouan	Elhamra Beni Hassan
11	TIFRAWAN	С		Chefchaouen	Laghdir
12	Rihab	С		Tetouan	Beni said
13	Amalay	А	А	Chefchaouen	Dardara
14	Mokrissat	С		Ouazzane	Mokrissat
15	Jbel Laalam	С		Larache	El kolla
16	Basma	С		Ouazzane	Rmiyel
17	Al Mohit Aljabali	С		Ouazzane	Ain bayda
18	MZEFROUNE	С		Ouazzane	Mzefroune
19	Ghzaoua	С		Ouazzane	Ain bayda
20	Jnane Rif	С		Ouazzane	Ain bayda
21	Bellouta	С		Ouazzane	Bellouta

Note: \* A: Association, C: Coopérative

Il ressort de ce tableau que les deux provinces Tétouan et Ouazzane détiennent la première place avec huit Organisations Professionnelles spécialisées en PAM(OPPAM) chacune (soit 38%). Elles sont suivies de Larache et Chefchaouen avec 2 OPPAM. Enfin, Tanger vient en dernier lieu avec une seule coopérative (figure 4). Ces OPPAM sont réparties sur 15 communes rurales. Aïn al bayda vient en tête avec 3 coopératives.

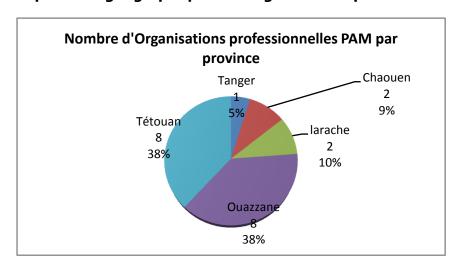


Figure 4. Répartition géographique des Organisations professionnelles PAM

Au début de l'année 2011, prise comme année de référence de la présente étude, Il existait 6 associations et 14 coopératives opérant dans le secteur des PAM. A la fin de la mission (Etat final-Janvier 2012), cinq coopératives sont créées par l'APDN dont Quatre via une conversion d'Association en coopérative. La 5ème coopérative COOPAM est vivement soutenue par l'Association Marocaine pour la promotion de la femme rurale (AMPFR) (Figure 5).

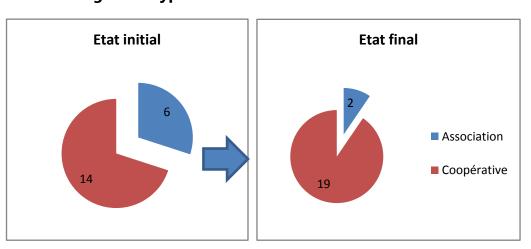


Figure 5. Type des OP-PAM à l'état initial et à l'état final

#### III.2.2 Date de création des coopératives

La création des OPPAM a commencé en 2004 par la coopérative Bellouta. Elle a connu ensuite une augmentation substantielle pour atteindre 21 OPPAM en fin 2011 (Figure 6). L'appui des DPA, via les Centres de travaux, était d'une grande importance dans cette évolution. En 2011, huit coopératives féminines, dont cinq créées par l'APDN, ont vu le jour.

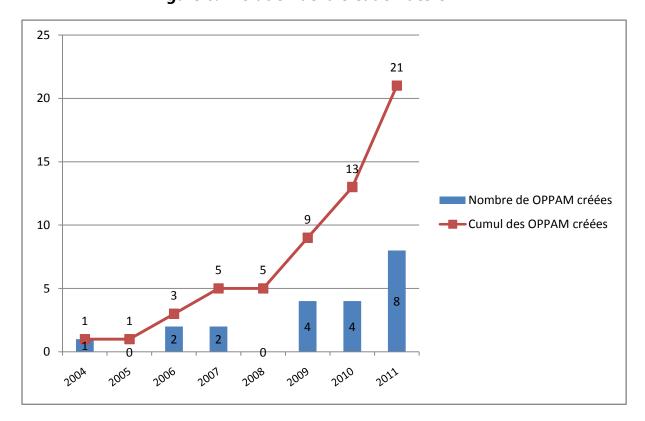


Figure 6. Evolution de la création des OPPAM

#### III.2.3: L'aspect Genre dans les OPPAM

Les OPPAM sont à prédominance féminine. Les femmes constituent en effet 61% des effectifs. Ceci est du au fait que l'activité des PAM est très liée à la femme rurale, qui effectue les opérations de cueillette et de transport vers les lieux de traitement. Notons que cette activité est très délicate, du moment qu'elle nécessite un grand effort, dans des conditions très difficiles. La seule coopérative purement masculine est celle de Mokrissat (Figure 7).

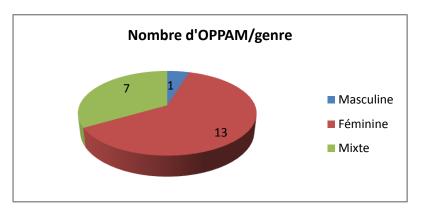


Figure 7. Le Genre dans les OPPAM

#### III.2.4 Niveau d'instruction des membres des OPPAM

Le niveau intellectuel le plus élevé des membres des OPPAM est illustré dans figure 8. Ils en sort, qu'au niveau de cinq OPPAM, les adhérents ont un niveau du primaire, chez six autres, existent des niveaux supérieurs, notamment, des licences ou master. Ceci montre l'intérêt que portent les jeunes diplômés à l'activité des PAM dans la région (cas de Rihab, Jbal Alalam, Nouara, Bellota, Ghzaoua, Jnane Rif...). Cependant, la majorité des bénéficiaires sont des analphabètes.

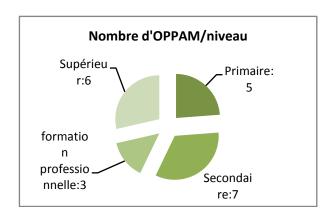
Par ailleurs, cette classification des OPPAM va aider ultérieurement à définir les niveaux de formation, qui sont à priori au nombre de trois :

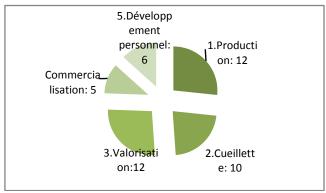
- Le primaire
- Le secondaire formation professionnelle
- Le supérieur

Les coopératives qui détiennent un nombre élevé de diplômés constitueront la locomotive du développement des PAM dans la région.

Figure 8. Le niveau intellectuel le plus élevé des membres

Figure 9. Le nombre d'OPPAM par type de formation







Session de formation au profit des coopératives – thème : renforcement des capacités personnelles – Larache 26/07/2011

En ce qui concerne les formations, seules les coopératives (Amtel-Al amal-Jbal Alalam) ont été formés sur les thèmes suivants : Production, Cueillette, Valorisation, Commercialisation & Développement des capacités personnelles

Par contre, les coopératives Ain Aarous, Alhissn Alhassin, Mokrissat, Basma, Ghzaoua et Al Mohit Aljabali n'ont reçu aucune formation.

La figure 9 illustre le nombre d'OPPAM bénéficiant des 5 formations précitées. Il y a plus d'intérêt pour les thèmes traitant de la valorisation et de la production, puisque 12 OPPAM ont été concernées. Par contre, seules cinq OPPAM on bénéficié d'une formation sur la commercialisation.

#### III.2.5 Locaux et Pépinières

#### locaux :

Seules 7 coopératives (Al Wafae, Amtel, Amalay, Mokrissat, Mzefroune, Jnane Rif et bellouta) possèdent un local. Le meilleur local est celui de la coopérative Al wafae (figure 10). Le local de la coopérative COOPAM est en cours de construction dans le cadre d'un projet de développement géré par l'AMPFR.



Local de la coopérative El Wafae-Douar Hmamiouch-



Salle de formation de la coopérative El wafae

• **Pépinière** : six coopératives possèdent des pépinières. Les deux meilleures appartiennent aux coopératives El Wafae et Amtel. Elles sont financées par l'INDH.



Pépinière coopérative ElWafae



Pépinière coopérative Amtel



Pépinière coopérative Nouara



Pépinière mal entretenue

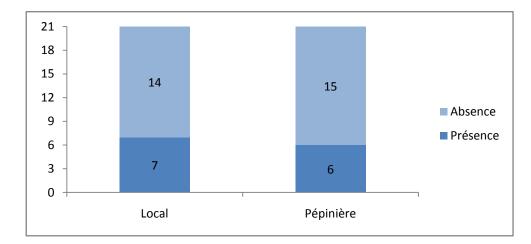
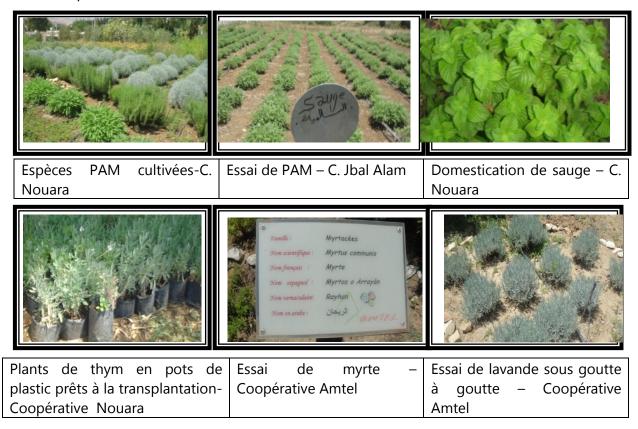


Figure 10. Nombre d'OPPAM ayant un local ou une pépinière

#### III.2.6 Domestication

La domestication des PAM est pratiquée dans des micro-parcelles à titre d'essai par sept OPPAM. La coopérative Nouara Aïn Lahjer cultive plusieurs espèces PAM dans une parcelle d'un hectare environ. Elle est encadrée par l'Institut Supérieur Agricole de Benkarrich, l'INRA et le CT...les principales espèces cultivées sont : La majorelle, le romarin, la sauge, la stévia, le thym, la menthe pouliot, la lavande...Les photos ci-après montrent les PAM cultivées au niveau des coopératives.



Espèces cultivées dans la ferme pédagogique de domestication des PAM par la coopérative AMTEL

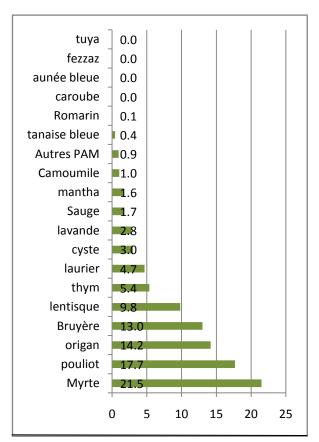
#### III.2.7 Production globale en PAM

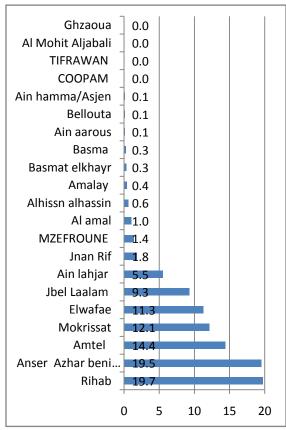
Comme il a été indiqué précédemment, la production des PAM provient essentiellement des ressources naturelles existantes au niveau de la forêt ou des domaines collectifs. Les figures 11 et 12 ci-après illustrent respectivement le tonnage produit par espèce et par OPPAM.

En 2011, la production globale pour toutes les OPPAM, toutes espèces confondues, a atteint 97, 85Tonnes. Le myrte tient la première place avec 21,5 tonnes soit 22% des PAM. La coopérative Rihab est en tête avec 19,7tonnes soit 20% de la production totale des 21 OPPAM. La coopérative El Wafae est la seule OPPAM qui exporte les plantes aromatiques et médicinales

Figure 11. La production des PAM par espèce (en tonnes)

Figure 12. La production des PAM par OPPAM (en tonnes)





#### **III.2.8 Valorisation des PAM**

Les différentes valorisations des PAM paratiquées par douze OPPAM de la zone détude consistent essentiellement à la mise en sachet après séchage et nettoyage(voir figure 13).

La distillation est faite par six OPPAM. Alors que l'utilisation en cosmétique est pratiquée par 3 coopératives qui sont Bellouta, Jbal alalm et Aïn lahjer. Les OPPAM manquent de matériel adéquat et de laboratoire pour avoir des produits de qualité. En outre, l'emballage manque de design pour une meileure commercialisation des produits valorisés. De surcroît, Il y a manque de formation das ce sens. En 2011, La production en huile essentielle a atteind 143 KG. Les espèces les plus valorisées en huile essentielles sont le myrte (31kg) et la menthe pouliot (29kg). Les produits cosmétiques aromatisés à base de PAM sont :

- Shampoing, gel, douche
- Crèmes pour visage, corps et pieds
- Ghassoul et Savon noir

Les photos ci-après relatives aux PAM valorisées sont prises lors de l'exposition des coopératives au salon du commerce équitable en Octobre 2011 à casablanca, et dans lequel l'APDN a réservé un pavillon spécial aux OPPAM de la RBIM.

المبادرة الوطنية للتنمية الشرية المبادرة الوطنية للتنمية الشرية المبادرة الوطنية للتنمية الشمال المبادرة الوطنية لتنمية المبادرة الوطنية التنمية المبادرة العمالية التنمية المبادرة العمالية التنمية المبادرة العمالية التنمية المبادرة العمالية التنمية المبادرة المبادرة الوطنية التنمية المبادرة الوطنية المبادرة الوطنية التنمية المبادرة الوطنية التنمية المبادرة الوطنية المبادرة الوطنية التنمية المبادرة الوطنية المبادرة الوطنية التنمية المبادرة الوطنية المبادرة الوطنية المبادرة المبادرة المبادرة الوطنية المبادرة الوطنية المبادرة المبادرة

Figure 13. La valorisation des PAM

Du haut au bas, de gauche à droite :

- Fleurs de camomille séchées et netoyées Coopérative Nouara,
- Menthe pouliot séchée et nétoyée Coopérative Jbal Alalam
- Huiles essencielles Coopérative Jbal Alalam
- Crèmes pour le corps Coopérative Bellouta
- Shampoings et savon liquide Coopérative Bellouta
- Les 4 dernières photos : Lait corporel, Savon noir, ghassoul et savon Coopérative Jbal Alalam

Les photos ci-après montrent le matériel utilisé pour la valorisation des PAM par les coopératives. Notons à ce niveau, qu'elles manquent de matériel performant.



Coopérative El Wafae



#### **III.2.9 Commercialisation**

La commercialisation constitue le point faible des coopératives. Ceci est dû en partie au manque de moyens et d'assistance dans ce domaine. En effet, la quasi-majorité des coopératives ne disposent pas de points de vente et se trouvent alors contraintes de vendre leurs produits dans les salons nationaux, ce qui leur occasionne des charges supplémentaires, d'autant plus que cette possibilité d'exposition n'est pas généralisée et reste consacrée à un

nombre minime de coopératives. A titre d'exemple, une seule coopérative à participé au Salon International de l'Agriculture de Meknès (SIAM) en 2011. Notons également que toutes les coopératives se contentent du marché national à l'exception de la coopérative « El Wafae » qui exporte sa production.

#### **III.2.10 Partenaires**

Les partenaires des coopératives sont nombreux et participent activement au développement des plantes aromatiques et médicinales au niveau de la région de la RBIM en finançant ou encadrant les projets. Sans être exhaustif, nous citons quelques partenaires qui interviennent actuellement dans la zone, sachant qu'il existe un grand potentiel en matière de partenariat qu'on peut mettre à profit pour assister et soutenir ces coopératives (voir chapitre IV sur le partenariat potentiel).

# a. Les organismes étatiques

- Le Ministère d' l'Intérieur : l'Initiative Nationale pour le développement Humain (INDH) lancée par le Roi Mohammed VI, finance des activités génératrices de revenus pour les populations démunies notamment la filière des PAM. Dans ce cadre, L'INDH a financé entre autre la pépinière de la coopérative AMTEL.
- L'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN): vise dans le cadre de cette étude, à améliorer les revenus des populations de la région du Nord en créant des activités génératrices de revenu, dans l'objectif notamment de lutter contre la culture du cannabis. Elle projette également d'assurer une assistance technique aux coopératives PAM créées.
- Le Haut Commissariat des Eaux et forêts et la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD): c'est le responsable de l'exploitation des PAM au niveau des forêts, à travers le pouvoir qui lui est dévolu en matière d'exploitation des produits de la forêt. En 2009, Il a signé le 1<sup>er</sup> contrat dans la région d'étude, avec la coopérative de Jbal Alam pour exploiter d'une façon durable les PAM dans la province de Larache (voir annexe 5). D'autres contrats avec des coopératives sont en cours d'élaboration.
- Le Ministère des Affaires Economiques et Générales: entreprend des activités pour promouvoir les coopératives. Dans ce sens, il a organisé en octobre 2011, le salon sur le commerce équitable où les organisations professionnelles agricoles (OPA) des produits de terroir et d'artisanat ont exposé leurs produits. L'APDN a consacré tout un pavillon au profit des Coopératives PAM du NORD.

# b. Les institutions supérieures de formation et de recherche

- L'Institut National de la recherche Agronomique (INRA): Cette institution réalise plusieurs essais de domestication des PAM, notamment la culture de la stévia, avec les coopératives Jbal Al Alam et Aïn lahjer.
- L'Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Benkarrich (ITSA): assure la formation des techniciens spécialisés en PAM. En outre, vu sa proximité, il forme les membres des associations et coopératives dans les techniques de production et valorisation des PAM.

#### c. Les ONG nationales

- Association Nationale pour la Promotion de la Femme Rurale(AMPFR): créée en 1995, elle réalise des projets de développement de la femme rurale à travers tout le Maroc. Au niveau de la zone de la RBIM, L'AMPFR entreprend un projet de développent des PAM au profit d'un groupement de femmes de la commune de Aïn Lahamra, qui est devenu par la suite, au terme de cette étude, la coopérative de la promotion des PAM (COOPAM). L'AMPFR a assuré la formation en PAM en collaboration avec l'Institut des techniciens spécialisés en Agriculture de Benkarrich (ITSA-Benkarrich) et l'INPMA de Taounate. Actuellement, elle est entrain de construire un local pour la valorisation de PAM au profit de la Coopérative COOPAM.
- L'association Talassemtane pour l'environnement et le développement (ATED) : sise à chefchaouen, elle est parmi les plus structurées et les plus anciennes associations travaillant pour le développement des PAM dans la région. Elle pilote l'association Amalay.
- Association BenKarrich pour l'environnement et le développement (ABET) : assure le développent des coopératives telles que Amtel et El Wafae.
- Association de la femme rurale Hmamiouch (AFRH): coordonne des projets de développement de la femme au niveau du Douar Hmamiouch, commune de Benkarrich.

#### d. Les ONG internationales

Plusieurs ONG internationales et communautés autonomes espagnoles participent dans le développent activement la filière des PAM au niveau de la région du Nord. Par leur apport financier, ces ONG contribuent dans l'amélioration des moyens de production des coopératives ainsi que leur savoir faire par l'organisation des sessions de formation. Parmi les plus importants nous citons :

- Fondation Sevilla acogé Espagne
- IPADE Espagne
- Ayuntamiento de Alcola Guadera (communauté autonome)
- Diputacion de Sevilla (Gouvernement local de Séville)
- Junta Andalucia (Gouvernement de la communauté autonome d'Andalousie-Espagne),

Très active et disposant d'un encadrement, la coopérative El Wafae a su développer son réseau de partenariat; elle bénéficie du plus grand nombre de partenaires nationaux et internationaux. Elle est la seule coopérative au niveau de la RBIM qui exporte directement les PAM et dispose d'un local construit dans les règles de l'art, d'un véhicule utilitaire, d'une salle de réception des PAM, d'un lieu de séchage et de distillateur. Nous pouvons dire que cette coopérative constitue un modèle type qui évolue constamment pour s'adapter aux réalités du marché des PAM.

**4ème PARTIE** 

**Assistance technique** 

# IV. ASSISTANCE TECHNIQUE

## IV.1 : Déroulement de l'atelier du 15 & 16 septembre 2011

Après avoir réalisé les enquêtes et élucidé la problématique et les besoins de la filière, deux sessions de formation, ainsi que des ateliers participatifs ont été organisées le 15 & 16 septembre 2011 (voir programme des deux journées en annexe n°7), dans le but d'assurer l'assistance à la création des coopératives et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Il y a lieu de noter ,que selon les participants, c'est la première fois que les coopératives se sont rassemblées entre elles, et avec les personnes ressources de l'administration .

En effet, les entités ayant participé aux travaux dudit atelier sont (Voir annexe 6) :

- -L'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
- La Direction Régionale de l'Agriculture/DPA Chefchaouene
- La Direction Régionale des Eaux et Forêt et de la lutte contre la désertification du Rif
- Le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales.
- Le Ministère de l'Intérieur (Province de Chefchaouen/service des affaires économiques et sociales)
- Le Parc National de Talassemtane
- L'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques (INPMA)
- La Fondation Mohammed VI pour l'Environnement
- L'Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale (AMPFR)
- L'Association TARGA
- L'Association Talassemtane pour l'environnement et le développement (ATED)
- L'Association de la Femme Rurale Hmamiouch (AFRH)
- L'Association Maroc Vert pour le Développement Agricole (AMAVED) : sise au douar Amtel/Commune rurale Zinate, elle appuie la coopérative AMTEL.
- GIE Fedolive
- Bureaux d'Etudes étrangers : Coopmed, Fundeso Espagne

Une vingtaine de membres de neuf coopératives et six associations PAM, en majorité des femmes ont pris également part à cet atelier (voir répertoire des coopératives et associations en annexe).

Tableau 4. Liste des OPPAM qui ont assisté à l'atelier du 15 & 16 septembre 2011

Associations PAM	Coopératives PAM
<ol> <li>Aïn Arouss</li> <li>Aïn Hamma</li> <li>Aïn Lahjer</li> <li>Amalay</li> <li>Anser</li> <li>Basmat al khayr</li> </ol>	7. Amtel 8. Bellouta 9. El wafae 10. Ghzaoua 11. Hisn al hassin 12. Jbal alam 13. Jnane Rif 14. Mokrissat 15. Tifraouen

Au cours de cet atelier, plusieurs intervenants ont présenté, chacun en ce qui le concerne, les activités de leurs administrations en matière de la filière des PAM dans la région de la RBIM, notamment, l'APDN, l'INPMA, la DREFLCD du Rif, et la DRA/DPA de Chefchaouène. (Les présentations intégrales sur PPT sont fournies au niveau des annexes).

Ainsi, le représentant de l'APDN, a donné un aperçu les réalisations de la 1<sup>ère</sup> mission de cette étude (annexe 7). Les principaux points ont été abordés :

- L'inventaire des PAM dans la RBIM
- L'inventaire des ressources biologiques
- La base de données SIG (système d'information géographique) de la RBIM:
  - Carte de localisation géographique
  - Carte de composition
  - Carte des sites biologiques et environnementaux
  - Carte des zones forestières
- Un CD ROM interactif

Le directeur de l'INPMA, a présenté les principales missions, ainsi que les ressources matérielles et humaines de cet institut. L'INPMA forme des cadres spécialisés en PAM et assiste les coopératives et les entreprises dans les domaines de domestication et de valorisation des PAM. Il dispose d'une ferme expérimentale (18ha), d'un jardin des PAM (6ha) d'un hall technologique et de Sept laboratoires de biotechnologie, Phytochimie, Pharmacologie , toxicologie, pharmacologie comportementale, Biochimie, microbiologie et de contrôle de qualité (annexe 8). Le directeur du Parc National de Talassametane, représentant de la DREFLCD du Rif a expliqué à l'assistance le rôle de cette administration dans la gestion et l'exploitation des PAM au niveau du domaine forestier.

Le représentant de la DRA a récapitulé les actions et les projets que cette direction engage en matière des PAM. Il a expliqué que le Plan Maroc Vert-pilier II, accorde beaucoup d'intérêt à la valorisation des produits de terroir notamment les PAM. Par ailleurs, les DPA, via les Centres de travaux (CT) jouent un rôle de proximité très important pour encadrer les coopératives. En outre, L'ORMVA de Loukkos est en cours de signer une convention avec la coopérative Jbal Aalam pour la production et la valorisation des PAM dans la province de Larache.

La présidente fondatrice en 1995 de l'Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale, l'AMPFR est en train de monter un projet de construction d'un centre de production et de valorisation des PAM au profit des femmes rurales dans la commune rurale d'El hamra.

Après ces présentations, une discussion a été engagée entre l'ensemble des participants au sujet de la situation du secteur PAM dans la région de la RBIM, qui demeure un sujet d'actualité d'une importance capitale pour le monde rural de cette région du Rif.

#### IV.1.1 Session de formation

Au cours de cet atelier, des formations ont été réalisées au profit des membres des OPPAM sur trois thèmes importants, à savoir :

- La création des coopératives
- La gestion des coopératives
- La création du groument d'intérêt économique (GIE).

Les présentations de cette session de formation sont présentées en annexes (sur fichier Power Point).



# **IV.1.2 Ateliers participatifs**

Deux ateliers participatifs portant sur le diagnostic de la situation des OPPAM et sur les modalités de la création du GIE ont été également animés. L'objectif de cet atelier portait sur le diagnostic de la situation du secteur, dans le but de faire ressortir ses points forts et ses points faibles, et de proposer des solutions à même de développer ce secteur. (Voir tableau ci dessous).

# Tableau 5. Diagnostic de la filière PAM au niveau de la RBIM

#### **Points forts:**

- Richesse de la biodiversité naturelle dans la RBIM notamment dans le parc de Talassamtane qui contient 2/3 du patrimoine botanique national
- Possibilité de financements par les instances nationales et internationales (Fondation Mohamed VI pour l'environnement, APDN, ONG, Départements Ministériels, PNUD, USAID, etc...).
- Richesse en ressources humaines : savoir faire local
- Existence d'une stratégie nationale des PAM qui trace les grandes lignes de valorisation des PAM
- Existence de plusieurs institutions de recherches
- Grands efforts déployés par les instances étatiques nationales et internationales
- Existence de l'accord de libre échange entre le Maroc et USA, et possibilité d'export aux USA.
- Possibilité de partenariat gagnant gagnant entre coopératives et sociétés (l'agrégation : les coopératives des PAM et les unités industrielles doivent être complémentaires et chaque entité devrait se spécialiser dans un segment ou deux de la filière. Ces deux entités peuvent former ensemble une véritable chaîne de production).

#### **Points faibles**

- Pas de formation pratique sur les techniques de récolte, conservation des produits, valorisation des PAM
- Pas de continuité et durabilité d'encadrement (sur 2 à 4 ans)
- Faible connaissance des techniques et circuits de Commercialisation
- Faible niveau intellectuel des adhérents de coopératives
- Pas d'études de faisabilité de projet et business plan
- Difficulté d'accès aux produits de base:
   L'exploitation des PAM en forêt est réglementée donc la coopérative est appelée à établir un contrat de partenariat avec l'administration forestière ou bien de participer aux adjudications de cession des lots d'exploitation des PAM.
- Dominance des Intermédiaires
- Infrastructures (eau, électricité, routes...) qui font défaut
- Concurrence de la culture du cannabis
- Dépendance d'octroi des subventions
- Absence de locaux
- Exploitation non rationnelle des PAM par les intermédiaires qui sont étranger à la zone,
- Non respect des bonnes pratiques de la cueillette,
- Extinction de certaines espèces causée par une exploitation non raisonnée et non durable des ressources naturelles
- Faible qualité des PAM cueillies: Pas/peu d'export
- Non respect des normes de qualité pour export (normes sanitaires)
- Spécialisation de production
- Pas de Certification de qualité (bio)
- Non continuité des projets
- Absence de la bonne gouvernance des coopératives
- Faible niveau de formation des adhérents des coopératives

## Solutions proposées

- Organisation des sessions de formation sur les techniques de récolte et de valorisation des PAM d'une façon continue
- Création d'un réseau de coopératives et établissements qui constitueront une plate forme forte pour la prise de décision : formation- encadrement
- Réalisation de programme de formation théorique et pratique
  - Etudes de faisabilité des projets et assistance technique pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action
- Equipements (à mettre à niveau et à travailler)
- Réalisation de contrats de partenariat avec les eaux et forêts
- Exploitation des ressources par les usagers de la région
- Les institutions de recherches à l'échelle internationale et surtout nationales peuvent jouer un rôle crucial dans l'encadrement et l'évolution des coopératives (apport des nouvelles techniques)
- Possibilité de création de 2 pépinières pilotes qui assurent la production des plants de PAM en quantité suffisantes en cas de domestication, d'extension ou conversion réalisées par les coopératives.
- Appui et Encadrement dans la valorisation des PAM pour maitriser ces aspects
- Formation dans les normes de cueillette
- Constitution d'un réseau PAM constitué de tous les partenaires
- Diversification des niveaux de valorisation
- Produire dans les normes de qualité
- Création d'entreprises locales qui opèrent dans les domaines des PAM (pas obligatoirement coopératives ou conversion des coopératives en entreprises)
- Possibilités de mise à disposition des terrains domaniaux pour encourager la domestication des PAM
- Certification de qualité/bio
- Evaluation périodique des projets
- Programme de mise à niveau des coopératives avant la création du GIE (formations)
- Diagnostic de la situation au niveau interne pour chaque coopérative pour pouvoir avancer
- Plans d'exploitation des ressources forestières
- Partenariat entre institutions et coopératives
- Encadrement et appui dans les domaines technique et économique et sociologique

- Existence de plusieurs coopératives non Désenclaver les zones rurales fonctionnelles
- Revenu irrégulier des coopératives
- Absence de technicien permanent au niveau de chaque coopérative
- Pas de directeur qui est le pivot de la coopérative
- Problèmes de logistique : manque de moyens de transports, un fond roulement pour les déplacements
- Problème de maintenance du matériel
- Absence de laboratoires

- Amélioration de l'intégration sectorielle
- cultures alternatives à domestiquer pour faire face au Cannabis
- Programme de mise à niveau des coopératives
- Création de GIE
- Préservation des ressources naturelles et développement durable
- de Faciliter et encouragement des produits bio et le essentiellement Commerce équitable qui vise développement socio-économique local

Aux termes de cet atelier, les participants ont conclu sur la nécessité de :

La création d'un GIE regroupant les coopératives volontaires et capables de travailler et commercialiser ensemble. Toutefois, une mise à niveau préalable des différentes coopératives est nécessaire.

A ce titre, les modalités de création du GIE ont été largement débattues, et la répartition des taches et responsabilités au sein du GIE ont été décidées comme suit :

Proces	sus de production	Unité responsable
	Semis	Coopérative
	Cueillette	Coopérative
Sécha	ge Distillation	Coopérative
`	Emballage	
	Stockage	Coopérative/ GIE
	Transport	Coopérative/ GIE
Commercialisation Salons nationaux	n au niveau national et	Coopérative/ GIE
Export et Salons ir	nternationaux	GIE

### Conclusion et recommandations

A la fin de l'atelier les recommandations pertinentes ci après ont été émises par les participants, à savoir:

- Diagnostic des coopératives et élaboration d'un programme de mise à niveau ;
- Conversion des associations existantes en coopératives, notamment celles de Aïn Lahjer, Aïn Hamma, Basmat Al Khayr, Anser et Amalay;
- Activation de la création de la coopérative El Hamra;
- Elaboration et renforcement du partenariat entre APDN et Fondation Med 6 sur l'environnement pour la préservation des ressources naturelles ;
- Mise à niveau des associations et des coopératives en termes d'alphabétisation, de formation et d'encadrement continu.
- Assistance technique et logistique pour faciliter l'accès aux salons internationaux et appui à l'exportation des PAM par le renforcement du rôle du GIE;
- Elaboration d'un programme de sensibilisation sur l'environnement en partenariat avec Fondation Mohammed VI;

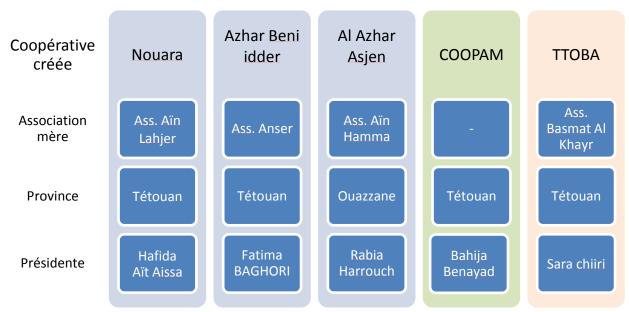
- Renforcement continu des capacités des coopérateurs, de préférence au niveau local;
- Appui aux travaux de domestication pour l'augmentation de la production, à travers l'exploitation des terrains domaniaux dans le cadre de contrats de location ou de conversion de cultures traditionnelles comme céréaliculture en culture de PAM;
- Elaboration de nouveaux partenariats et échanges de visites et d'expertises entre coopératives ;
- Recherche de débouchés pour la vente des produits au niveau international dans le cadre du commerce équitable (Benchmarking international)
- Intervention de l'Etat pour soutenir le secteur à travers des facilités pertinentes ;
- Création d'un réseau regroupant tous les acteurs intervenants dans le secteur PAM dans la RBIM et établissement d'un Plan d'action commun ;
- Etablissement des plans d'aménagement et gestion des PAM dans le secteur forestier de la RBIM ;
- Certification, labellisation et démarche Qualité pour les PAM dans la RBIM;
- Activation de la Création du 1<sup>er</sup> GIE PAM dans la région de la RBIM;
- Création d'une commission de mise en œuvre et du suivi des recommandations de l'atelier. (Voir détails en annexe relatifs aux sessions de formations et atelier de concertation pour création de GIE)

## IV.2 : Création des coopératives

La création des coopératives est l'une des actions fondamentale de cette phase de l'étude. Il s'agit d'un travail de contact direct avec la population usagère notamment les collecteurs qui constituent le noyau de base de la chaîne de production. Donc, l'objectif est de les convaincre de l'intérêt et de la nécessité de leur organisation en structure de coopérative.

Ainsi, grâce à une assistance qui a duré plus d'une année avec réalisation de focus groupes, des sessions de formation sur le rôle des coopératives, intérêt de création du GIE, etc..), cinq coopératives ont été créées et d'autres associations de PAM ont été converties en coopératives. Pour plus de détails, les caractéristiques des coopératives récemment créées sont indiquées dans la figure ci-après, il est important de signaler que toutes ces coopératives sont féminines.

Figure14. Les coopératives créées lors de cette étude



IV.3 : Création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE)

Le processus de création du **Groupement d'Intérêt Economique GIE** « AACHAB RIF » était très long et fastidieux. Il a duré plus de huit mois, depuis le mois d'Août 2011 jusqu'à Mai 2012. La figure 15 en récapitule l'historique. L'assemblée générale a été animée par le BET TTOBA. Les PV de la réunion préparatoire et de l'assemblée générale ainsi que le statut du GIE sont présentés respectivement en **annexes 17, 18 et 19.** Les caractéristiques du GIE sont récapitulées dans une fiche signalétique (voir la figure 16).

Nul ne peut ignorer l'importance du GIE comme entité et structure organisationnelle qui faciliterait le travail de coordination entre les différentes coopératives de la région de la RBIM. C'est le premier groupement de ce genre crée au Maroc qui a pour objectif d'organiser et faciliter le travail d'un ensemble de coopératives opérant dans le même secteur et dans la même région pour surmonter les difficultés d'exploitation et de valorisation des PAM (1<sup>er</sup> GIE de PAM crée au Maroc). Ce GIE constitue un véritable interlocuteur des coopératives vis-à-vis des différents acteurs des PAM notamment l'Administration et bailleurs de fonds (ONG, organismes internationaux et nationaux, etc...

Il est à préciser que pour bien gérer le processus de la création du GIE, nous avons fait appel à un fiduciaire situé à Tétouan pour s'occuper des différentes procédures et formalités administratives de la création du GIE. Le schéma ci-dessous explicite le processus de création de ce GIE.

Figure 15. Le processus de création du GIE AACHAB RIF

	<ul> <li>Sensibilisation sur l'intérêt et la création du GIE</li> </ul>
16	<ul> <li>Ateliers participatifs en focus group</li> </ul>
ep	<ul> <li>1er forum régional sur les PAM</li> </ul>
Sept	<ul> <li>1ère réunion : noyau du GIE - Signature de 9 coopératives.</li> </ul>
Mois Oct	<ul> <li>Organisation d'Assemblées générales extraordinaires au niveau des quatorze coopératives pour préparer les PVs d'adhésion au GIE</li> </ul>
29 Oct	• Réunion préparatoire au siège de la fiduciaire à Tétouan: discussion statuts, bureau,
16 Nov	Assemblée générale constitionnelle
01 déc.	Officialisation du PV et statuts
Mai	Registre de commerce





Bureau du GIE

Assemblée générale du GIE - TARGA-Chefchaouen

Figure 16. La fiche signalétique du GIE « AACHAB RIF »

Nom	Aachab Rif
Capital	• 14000,00 DH
Siège	<ul><li>5, Av Inbno Rochd Tétouan</li><li>Domiciliation chez fiduciaire Nord Manager</li></ul>
Membres	<ul> <li>14 coopératives dont 4 sont en attente de l'agrément</li> </ul>
Président	Jabir Atoujgani – Coopérative Rihab
Genre	• 7 Femmes, 7 hommes
Date	• 16 Novembre 2011
Créateur	• APDN

#### **IV.4: Labellisation**

## IV.4.1 : Nécessité de labellisation des produits de la filière

Afin de mieux valoriser les produits du GIE à l'échelle nationale et surtout internationale, une labellisation s'avère primordiale. En fait, la labellisation consiste à concevoir un label adapté aux produits sélectionnés.

L'adoption d'un label collectif permet de booster l'image de marque des produits PAM de la RBIM et par conséquent développer les ventes et les revenus des bénéficiares. Deux types de labels peuvent être envisageables : L'indication géographique et la marque collective (Voir détail en annexe). Ce travail de labellisation devrait être l'une des priorités des travaux d'assistance technique pour la mise en œuvre du plan d'action.

# IV.4.2 : Labellisation, une stratégie en marche

Un grand pas est franchi dans la labellisation des produits agricoles et ce, depuis la promulgation du dahir n°1-08-56 du 23 mai 2008, relatif aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, qui a créé un cadre qui permet leur reconnaissance et leur protection.

Sur le marché local, la filière agricole biologique - qui semble la plus avancée pour l'heure, comparée à celle aquatique - comporte deux grands segments : **les produits des plantes aromatiques et médicinales (PAM) spontanées** et les produits des plantes cultivées.

Il s'agit d'une démarche de délimitation des platebandes de la filière, allant de la production à la commercialisation des produits. Elle commence d'abord par la doter d'une structure administrative. Une commission nationale de la production biologique devrait en effet être instituée, et sera composée de représentants de l'État, de l'Institut national de la recherches agronomiques , de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires et d'autres structures publiques concernées par l'activité. Cette commission aurait pour mission de «donner son avis», dans un délai de deux mois, sur des aspects tels que l'homologation des cahiers des charges types relatifs à la production biologique, celle du logo à apposer sur les produits bio, ainsi que l'octroi et le retrait d'agréments aux organismes de contrôle et de certification. La structure devrait également gérer la reconnaissance de l'équivalence du mode de production biologique pratiqué, ainsi que les mesures de contrôle des opérateurs.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime marocain a notamment reconnu 6 Signes Distinctifs d'Origine de Qualité :

- Argane : Indication Géographique déposée par l'Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Tyout Chiadma : Appellation d'Origine Huile d'Olive déposée par la coopérative Tyout de production et de commercialisation de l'huile d'olive dans la Région de Marrakech;
- Clémentine de Berkane : Indication Géographique déposée par l'Association de l'Indication Géographique Protégée de la Clémentine de Berkane dans la région de l'Oriental ;
- Safran de Taliouine : Appellation d'Origine déposée par le Conseil Régional de Souss Massa Draa dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Dattes Majhoul de Tafilalet: Indication Géographique déposée par l'Association Oasis
  Tafilalet pour la Valorisation des Produits de Terroir et la Promotion de l'Agriculture
  Biologique dans la région de Meknès Tafilalet;
- Agneau Laiton: Label Agricole déposé par l'Association Nationale Ovine et Caprine.

Les arrêtés du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime relatifs à la reconnaissance de ces six SDOQ ont été publiés au Bulletin Officiel. A part pour le label agricole Agneau laiton, les cinq SDOQ ont été enregistrés auprès de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) par le Département de l'Agriculture.

Par ailleurs, le HCEFLCD a procédé dans la zone d'Errachidia à la certification des produits d'exploitation de romarin pour le compte de l'entreprise Tafilalet Arômes Méditerranée (TAROMED) pour trouver un moyen d'exploiter le romarin d'une manière rationnelle et durable.

Encore une fois, ce modèle peut être reproduit. Il s'agit de certifier les produits depuis la zone de la RBIM délimitée par le HCEFLCD, la cueillette organisée par les coopératives groupements du GIE, les méthodes de transformation normalisées, jusqu'à l'opération d'exportation. Ceci pourrait être adapté à tous les systèmes de cultures.

**5ème PARTIE** 

Carte décisionnelle et

élaboration du Plan d'action

#### V. CARTE DECISIONNELLE ET ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Les objectifs spécifiques de cette partie de l'étude résident en la classification et la prioritisation des PAM à exploiter et à valoriser dans la région de la RBIM. Il est évident qu'on ne peut pas recourir à l'exploitation de l'ensemble des PAM existantes dans cette région, bien que le potentiel y soit très riche et varié, et ce, compte tenu des capacités limitées des coopératives, et qui constituent un facteur limitant de taille. Il devient dès lors indispensable de sélectionner parmi ce potentiel, celles qui répondent le mieux aux capacités des différents acteurs et qui faciliteraient, de surcroit, un revenu meilleur et soutenu aux coopérateurs.

Ainsi, nous avons établi différentes grilles de classification et de priorisation des PAM, pour faciliter et justifier le choix des espèces à développer et cibler les interventions à entreprendre dans le cadre du plan d'action.

Ce travail de classification et priorisation basé sur des éléments d'ordre technique, socioéconomique, nous a donc permis de constituer une **carte de décision.** 

## V.1 : Elaboration de la carte décisionnelle d'exploitation des PAM dans la RBIM

# V.1.1 Méthodologie de prioritisation des PAM

Pour ce faire, la méthodologie adoptée pour la prioritisation et la classification des PAM repose sur plusieurs filtres à savoir :

- **Le premier filtre** consiste à sélectionner les PAM sur un certain nombre de critères, à savoir :
- Priorité aux espèces spontanées, et retenir toutes les PAM connues et qui font l'objet d'exploitation officiellement;
- Tenir compte de la disponibilité et du potentiel de production de chaque essence (très exploitable, moyennement exploitable ou rare).
- Tenir compte des plantes très recherchées qui présentent un grand intérêt commercial pouvant faire l'objet d'une éventuelle valorisation ;
- Valorisation du savoir faire local des PAM
- Avoir une carte des potentialités des PAM pratique avec une clé de légende le plus simple que possible.
- La disponibilité de l'information sur l'espèce,
  - > Elaborer des critères des stratifications des types de faciès de PAM:

- La composition
- Le recouvrement
  - > Le recouvrement (exploitabilité)
- Distinction de 3 classes :
  - Classe 1 : Potentialités importantes ; avec taux de recouvrement > 50% :
     Exploitables ;
  - Classe 2 : Potentialités moyennement importantes ; avec taux de recouvrement varie de 20 à 50% : Exploitables ;
  - Classe 3 : Potentialités rares à très rares ; avec taux de recouvrement < 20% : non exploitables ;</p>

Ceci nous a permis d'établir une cartographie des PAM sur l'ensemble de la RBIM, en se basant sur des critères discriminants, notamment la composition et le recouvrement, comme détaillé dans le rapport de la première mission. Cette première analyse a permis de sélectionner **vingt** cinq espèces (25) au total. (Se référer au rapport de la première mission)

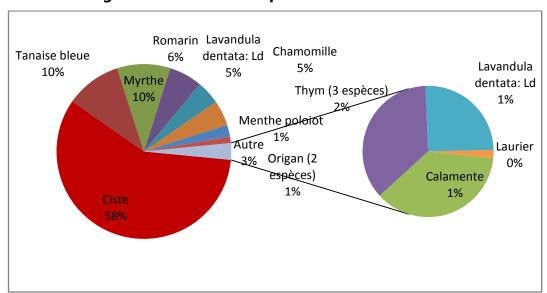


Figure 17. Potentiel de production des PAM en Tonne

- ☐ Le deuxième filtre a un aspect beaucoup plus pratique que théorique, puisqu'il est basé sur les résultats des enquêtes et des travaux des ateliers participatifs avec les coopérateurs. Les critères qui ont été retenus sont :
- Résultats des enquêtes et des travaux des ateliers participatifs avec les coopératives
- > Degré de valorisation et le savoir faire local de certaines espèces PAM
- Les espèces communément très recherchées présentant un grand intérêt commercial
- La vulnérabilité des espèces et le souci de conservation de la biodiversité

  Ainsi, partant du savoir faire local, du degré de valorisation des plantes en cours, de
  l'intérêt commercial accordé à certaines plantes, de la vulnérabilité des espèces et du
  souci de conservation de la biodiversité, douze (12) espèces seulement sur les vingt
  cinq arrêtées au départ ont été retenues.

Tableau 6. Exportations en valeur des PAM (Année de référence : 2008/09- EACCE)

VAL(DH)	%	SCORE
27 199		
531	74,73%	4
4 665		
150	12,82%	3
2 092		
401	5,75%	2
1 598		
201	4,39%	2
660		
000	1,81%	2
64		
781	0,18%	1
61		
175	0,17%	1
57		
437	0,16%	1
	27 199 531  4 665 150  2 092 401  1 598 201  660 000  64 781  61 175  57	27 199 531 74,73% 4 665 150 12,82% 2 092 401 5,75% 1 598 201 4,39% 660 000 1,81% 64 781 0,18% 61 175 0,17%

20 20 10 0 CAMOMILE ORICAN JAVANDE: JAV

Figure 18. Prix Commercial des PAM (en dh/kg)

Figure 19. Moyenne de Journées de travail générée par tonne de l'exploitation des PAM

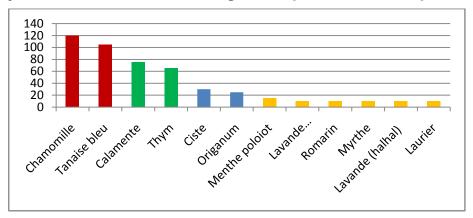
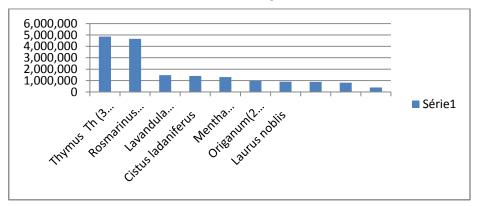


Figure 20. Chiffre d'Affaires issu de l'exploitation des PAM de la RBIM



☐ Le troisième filtre repose sur une méthode dite de scoring basée sur l'appréciation chiffrée de onze (11) critères pertinents, à savoir :

C1	Intérêt apporté à l'espèce par la coopérative
C2	Demande du marché international
C3	Demande du marché national
C4	Rapport prix/rentabilité
C5	Potentiel au niveau de la forêt
C6	Niveau de valorisation
C7	Possibilité de domestication
C8	Rusticité de l'espèce
C9	Importance des offres d'emploi/ nbre CR concernées
C10	Poids du Chiffre d'Affaires
C11	Appréciation de l'expert

Une grille de notation a été élaborée pour faciliter la classification des PAM avec la contribution d'une note à chaque critère variant de **0 à 4**:

○ Note 0 = Nul,

Note1= faible

Note 2= moyen

Note 3 = élevé,

et note 4= Très élevé

Ensuite, on a procédé à une classification du score final moyen :

o 0,5 - 1,5 : faible,

o 1,5 -2,5 : moyen,

2,5 - 3,5 : élevé,

○ > 3,5 : très élevé

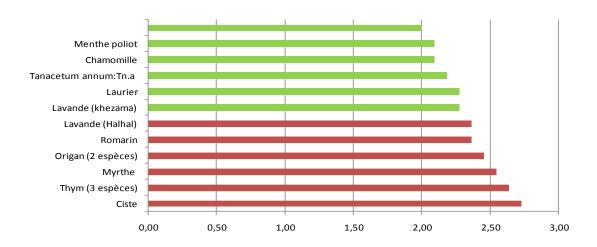
Tableau 7: Application du scoring pour la classification des PAM de la RBIM

Espèce	C1	C2	C3	C4	C5	C6	<b>C</b> 7	C8	C9	C10	C11	Score total	Rang	Score Moyen (11 critères)	Catégories
Cistus ladaniferus	4	3	2	3	4	2	1	4	2	2	3	30	1	2,73	Elevé
Thymus Th (3 espèces)	3	3	2	3	3	1	3	1	3	4	3	29	2	2,64	Elevé
Myrtus communis	2	3	1	2	4	2	2	4	3	2	3	28	3	2,55	Elevé
Origanum(2 espèces)	3	3	3	3	1	1	2	2	3	3	3	27	4	2,45	Elevé
Rosmarinus officinalis	2	3	2	2	2	2	2	3	2	4	2	26	5	2,36	Elevé
Lavandula stoechas: Ls	1	2	2	1	3	3	3	3	3	3	2	26	5	2,36	Elevé
Lavandula dentata: Ld	2	2	2	2	2	2	3	3	3	1	3	25	6	2,27	Moyen
Laurus noblis	2	3	2	4	2	1	2	2	2	2	3	25	6	2,27	Moyen
Tanacetum annum:Tn.a	3	3	2	2	3	1	2	2	3	2	1	24	7	2,18	Moyen
Chamaemelum nobilis	2	2	2	2	3	1	0	3	3	2	3	23	8	2,09	Moyen
Mentha pulegium: Mt	3	1	2	1	3	2	3	4	3		1	23	8	2,09	Moyen
Calamintha (3 espèces)	2	1	1	1	2	2	2	3	4	3	1	22	9	2,00	Moyen

## V.1.2 Espèces retenues

Cette classification a permis de retenir **six 6 plantes intéressantes**, sur lesquelles les efforts seront consentis à savoir : <u>le Ciste, le Thym, le Myrte, l'Origan, le Romarin et la Lavande</u>.

# Score Moyen des PAM



## V.2 Elaboration du plan d'action

# Proposition de scénarios d'exploitation des PAM

Comme il a été indiqué et dans notre analyse SWOT, le secteur des PAM <del>au Maroc</del> dans ma RBIM présente des atouts qui ne demandent qu'à être exploités, nous pouvons citer :

- Potentiel fort important et flore riche et diversifiée à endémisme très marquée ;
- Demande mondiale en croissance des industries utilisatrices en développement continu, agro-alimentaire, pharmaceutique, cosmétique;
- le savoir faire et grande tradition dans valorisation des PAM et plantes à parfum;
- Filière en développement comptant 21 coopératives et un GIE et autres exploitants ;
- Conditions favorables pour le développement de la filière des PAM (conscience collective pour promouvoir cette filière aussi bien de la part du pouvoir public que de la part des usagers locaux)

Un plan d'action cohérent qui s'intègre dans la stratégie nationale est nécessaire à élaborer et à mettre en place pour assurer un développement harmonieux et durable. Le diagnostic du secteur fait ressortir la filière des PAM dans la RBIM désorganisée et sans intégration. Il incite et appelle à une vision pertinente et une démarche participative et partenariale impliquant toutes les parties prenantes, pour un développement durable du secteur : pérennisation des ressources, augmentation de la valeur ajoutée pour les populations locales, lutte contre la désertification.

Cependant, face à ces perspectives prometteuses, un certain nombre de contraintes entravent l'épanouissement du secteur :

- Régularité de la production, aléas climatiques et conflits d'intérêts (parcours, apiculture, herboristerie)
- Recherche : coordination entre organismes de recherche et entre les chercheurs et les gestionnaires
- Marketing et prospection des marchés extérieurs pour faire face à la concurrence
- Techniques de transformation pour la production d'huiles standardisées pour la qualité du produit

Il s'agit essentiellement de préparer le secteur à opérer le passage d'un secteur fournisseur de matières premières non transformées à un véritable secteur industriel, offrant des gammes de produits de qualité, à forte valeur ajoutée, destinés aussi bien au marché local qu'au marché international. Le développement, voire la survie du secteur, passe par son évolution du stade artisanal au stade industriel.

Nombre de PROVINCE	Nombre de Communes Rurales	Nombre de foyers	Effectif de la population	Main d'Œuvre (Journée de Travail)	Chiffre d'affaire global dhs	Revenu dh/ha
7	53	100 335	567 729	5000 à 6000	18,3 Millions	1 000 à 3000

D'après nos investigations de terrain (enquêtes, ateliers et les différentes visites de terrain) et notre analyse (résultats de la méthode SWOT), l'exploitation actuelle du potentiel de la RBIM en PAM demeure rudimentaire et artisanale. Cette situation de fait, impacte sur la valorisation des produits et entraine une dilapidation de la ressource, bien que l'exploitation ne touche que 1,5% environ du potentiel existant. Le revenu actuel moyen par coopérateur est estimé à 980 Dh/mois; ce qui est insuffisant, eu égard à l'importance de ce potentiel d'une part et compte tenu aussi des efforts déployés par les coopérateurs d'autre part. Donc, le choix des scénarii susceptibles d'améliorer les conditions de production, de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles doit principalement être basé sur la valorisation des produits exploités; car leur degré de valorisation reste très faible (la grande partie des ventes se fait sous forme de feuilles sèches). Le segment de la valorisation de la filière est le maillon de la chaine le plus vulnérable à fortifier. C'est pourquoi, il constitue un critère essentiel dans le choix des 3 scénarii pour le développement de la filière des PAM de la RBIM.

De ce fait, il est possible d'améliorer les rendements et d'augmenter substantiellement les revenus, tout en restant au même niveau d'exploitation actuel et sans entamer le capital ressource. Pour cela, trois scénarios sont proposés pour améliorer les revenus des coopérateurs :

□ **Un 1**<sup>er</sup> **Scénario** basé sur la valorisation de 40% de la production basique actuelle, par la distillation de 20% de la biomasse en Huiles Essentielles (HE) et la transformation de 20% sous forme d'autre produits notamment , poudre, sachet traité, infusion , lotion, crème et autres types de valorisation . Selon les calculs effectués, ce scénario permet d'améliorer le revenu de 61% pour atteindre 1576 Dh/mois/ha.

- □ Un 2<sup>ème</sup> Scénario consiste à valoriser 60% de la production basique actuelle à raison de 30% pour les huiles essentielles et 30% pour les autres types de produits. Ce scénario permet d'améliorer de 91% le revenu actuel, pour le porter à 1874 Dh/mois/ha.
- □ Un 3ème Scénario consiste à exploiter <u>au minimum</u> 2% du potentiel de production de la RBIM, au lieu de 1,5% actuellement, ce qui est légèrement supérieur, avec valorisation de 20% seulement de la production à raison de 10% pour les HE et 10% pour les autres types de valorisation. Ce scénario, ambitieux permettra d'augmenter les revenus de 289%, soit 3068 Dh/mois/ha.

Toutefois, à l'état actuel des choses, et compte tenu des capacités limités des coopératives, aussi bien sur le plan matériel que sur le plan technique, il semble logique de rester actuellement sur le premier scénario, avec l'ambition d'évoluer vers le deuxième à moyen terme. Pour cela, l'implication directe de tous les partenaires, et plus particulièrement de l'APDN, du MAPM, du MI et du HCEFLCD est plus que nécessaire.

Tableau 8 : Scénarii proposés pour l'exploitation des PAM de la RBIM

	Chiffre d'Affaires	Plue Value	Revenu/ha	Revenu/foyer
Situation basique	18,3	0,0	979,6	3 057,26
Scénario 1	29,5	11,2	1 576,0	4 918,72
Scénario 2	35,1	16,8	1 874,3	5 849,45
Scénario 3	73,0	54,7	3 068,0	8 112,91

NB: Le revenu généré à travers le scénario n°1 est de 1576 dh/ha; il correspond au chiffre d'affaire amélioré rapporté à l'hectare après soustraction des dépenses engagées (Chiffre d'Affaires amélioré= valorisation 40% de la production en transformant 20% en HE et 20% autres produits), ce principe de calcul est adopté pour les 2 autres scénarios.

#### V.3: Plan d'action

# V.3.1 : Rappel des objectifs Spécifiques

Le plan d'action, tel que élaboré ci-dessous, vise in fine la mise à niveau des coopératives existantes ou à créer dans la région de la RBIM ainsi que du GIE nouvellement mis en place. Il traiterait pour une durée fixée à quatre ans, des moyens à mettre en œuvre, aussi bien, techniques que financiers ainsi que de l'encadrement nécessaire pour atteindre les objectifs souhaités. La période choisie représente une durée ni trop longue ni trop courte, pour une mise à niveau efficace de ces coopératives, dans l'objectif de leur permettre d'évoluer progressivement et d'être capables de se prendre en charge et de contribuer à leur durabilité.

Les enquêtes entreprises auprès des différentes coopératives et les doléances exprimées par les unes et par les autres, lors de l'atelier de Chefchaouène, a permis de dégager les besoins urgents exprimés par différents coopérateurs d'une part, et de les hiérarchiser d'autre part, en vu de les prioritiser et de mettre en exergue les moyens techniques, financiers et administratifs à mettre en œuvre en vu de répondre à ces doléances, à travers un accompagnement efficace de ces coopératives , dans la perspective de leur permettre de se prendre en charge à moyen terme et d'évoluer.

Les principaux axes d'intervention découlant de l'analyse des résultats de ces différentes prises de contact, et de la hiérarchisation des priorités ont permis de dégager les principaux axes d'intervention ci-dessous.

## V.4 : Axes principaux d'intervention

## V.4.1: Equipements de base

Il s'agit certes d'un axe prioritaire dans la genèse d'une coopérative ou d'un GIE, car, il est difficile de concevoir l'évolution et l'émancipation de telles organisations, en absence d'un équipement de base minimum. En effet, il nous été permis de constater lors de nos différentes investigations, que la plupart des coopératives visitées ne disposent pas d'équipements de base nécessaires à leur fonctionnement, notamment les locaux, qui constituent la pierre angulaire dans le fonctionnement normale d'une coopérative. Sur les vingt et une (21) unités visitées, seul trois (3) d'entre elles disposent d'un local pour abriter la coopérative, et c'est généralement des coopératives qui sont supportées par des partenaires nationaux ou organismes étrangers. Les autres (18 au total) ne disposent pas de locaux fixes et exercent

dans des conditions difficiles dans des infrastructures vétustes et marginales, qui ne peuvent en tous cas, encourager l'esprit d'initiative et de créativité.

Il s'avère ainsi nécessaire de s'investir en priorité dans un programme ambitieux de construction de locaux pour abriter ces coopératives et leur donner une identité, avant même de songer à développer les autres aspects de partenariat. Il en est de même pour l'aménagement des locaux existants et qui nécessitent tout de même un minimum d'entretien.

Ces locaux seraient construits selon un prototype simple, mais efficace, pour donner un cachet particulier au GIE qui les regroupe. Dans ce cadre, l'implication et l'engagement direct de l'INDH et de l'APDN nous semble être d'une grande utilité.

Le deuxième aspect important dans cet axe d'intervention, s'articule autour des équipements techniques des coopératives. Il s'agit là d'un volet incontournable pour tout fonctionnement normal d'une coopérative et pour toute valorisation de leurs produits.

A l'état actuel, le mode de fonctionnement de la plupart des coopératives reste vétuste et sans efficacité, justement à cause de l'absence d'équipement technique adéquat à même de permettre d'augmenter la production d'une part et de mieux la valoriser d'autre part. Il s'agit là d'un constat général, propre à la majorité des coopératives visitées, et rappelé sans cesse par les coopérateurs lors des différents ateliers et rencontres.

Le passage de l'état actuel à un état plus performant et plus productif, nécessite un effort particulier aussi bien de la part des coopérateurs que de leurs partenaires, en vu de doter ces organisations du matériel technique nécessaire, qui permettrait une évolution vers l'un des scénarii projetés, dans la perspective finale d'améliorer sensiblement le revenu des coopérateurs.

On peut citer à titre indicatif, les équipements techniques nécessaires, tels que souhaités par les coopérateurs lors de l'atelier de Chefchaouène et lors de nos enquêtes sur le terrain. Ces équipements constituent un minimum, en dehors duquel, ces coopératives ne pourraient évoluer vers un statut meilleur tel que souhaité par les différents partenaires.

 Alambic spécifique, équipement de base pour la distillation des produits. Les rendements obtenus dépendent beaucoup du type d'alambic utilisé;

- Séchoirs, appareils destinés à sécher les plantes récoltées ou leurs organes, pour mieux conserver leurs qualités intrinsèques d'une part, et pour contourner les inconvénients du séchage à l'air libre d'autre part;
- **Broyeurs Tamiseurs**, appareils qui permettent de broyer les plantes séchées et de les tamiser selon les dimensions souhaitées, avant de les ensacher ;
- **Remplisseuse Doseuse**, appareil qui permet la mise en bouteille ou en sachet suivant des doses préalablement arrêtées ;
- Ensacheuse, appareil qui permet la mise en sachet d'un produit ;
- **Etiqueteuse Emballeuse**, appareil qui permet d'étiqueter et d'emballer un produit pour lui donner le label du producteur ;
- **Embouteilleuse Doseuse**, permet également de mettre en bouteille un produit donné selon les doses souhaitées.

Enfin, il y a lieu de citer les besoins en moyens logistiques, notamment les véhicules à mettre à la disposition des coopérateurs et du GIE. En effet, la plupart des coopératives ne disposent pas de moyens de locomotion, ce qui limite considérablement leur capacité de mouvement, et ralentit par voie de conséquence, la production et la commercialisation des produits. La mobilité et la capacité de mouvement, reste tout de même une clé de succès et de réussite de ce type d'organisation. Les besoins exprimés par les coopérateurs lors des différentes rencontres sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau n°9 : Etat récapitulati	des besoins des coo	pératives et GIE des PAM
---------------------------------	---------------------	--------------------------

				F	ormation							
N°	Nom de l'organisation	1.Production	2.Cueillette	3. Valorisation	Commercialisation	5.Développe ment capacités personnelles	Alphabétisation	local	véhicule	distilateur	séchoir	bureautique
1	Ain lahjar	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	0
2	Elwafae	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1
3	Anser beni idder	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1
4	Amtel	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0
5	Al amal	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1
6	Basmat elkhayr	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
7	Ain aarous	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Alhissn alhassin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Ass. Ain hamma/coop. AlAzhar	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Coopérative pour la promotion des PAM : COOPAM	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1
11	TIFRAWAN	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
12	Rihab	1	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1
13	Amalay	0	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1
14	Mokrissat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
15	Jbel Laalam	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
1 16	Basma pour apiculture et PAM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17	Al Mohit Aljabali	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	MZEFROUNE des PAM	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1
19	Ghzaoua	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
20	Jnan Rif	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1
21	Bellouta	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	1
	TOTAL	9	11	9	16	15	21	14	19	18	19	19

Il y a lieu aussi de citer la carence constatée en moyens d'équipement administratif, puisque les coopératives disposant de locaux sont généralement mal équipées et nécessitent un équipement administratif conséquent. Il en est de même, pour celles ne disposant pas encore de locaux, et qui seraient dans l'obligation de s'équiper, une fois les locaux construits. Les besoins globaux estimés dans ce domaine et qui ressortent des doléances des différentes coopératives sont explicités dans le tableau ci-dessus signalé. Une attention particulière serait accordée à l'équipement administratif du GIE (bureaux, tables, fournitures diverses, équipement informatique ...etc).

## V.4.2 : Accompagnement des coopératives

La tenue de l'atelier participatif de Chefchaouène et les enquêtes menées sur le terrain auprès des vingt et une coopératives retenues et agissant dans la région de la RBIM, ont permis de mettre en relief une carence considérable en matière de connaissances administratives et techniques régissant le fonctionnement des coopératives.

Cette situation est due en partie à l'analphabétisation presque générale du personnel essentiellement féminin constituant les coopératives, ce qui ne leur permet pas de s'enquérir

des règles administratives régissant le secteur d'une part, et de ne pas pouvoir accéder aux innovations techniques et technologiques qui caractérisent cette activité, d'autre part.

De ce fait, l'accompagnement continu et soutenu de ces organisations par les différentes entités administratives et techniques, serait une condition pour la réussite du mouvement coopératif dans cette région et pour l'atteinte des objectifs qui visent à améliorer le niveau de vie des populations rurales dans un objectif de conservation et développement durable des ressources naturelles en général et forestières en particulier.

Ces formes d'accompagnement peuvent prendre plusieurs aspects, dont, nous nous contenterons d'en citer l'essentiel, tel qu'il a été exprimé par les participants lors des ateliers de concertation et par les personnes enquêtées sur le terrain.

# V.4.2.1 : Appui à l'organisation des coopératives

L'analyse SWOT réalisée d'une manière participative avec l'ensemble des participants à l'atelier de Chefchaouène, a mis en exergue un ensemble de dysfonctionnements au niveau des coopératives qui les empêche d'évoluer normalement. Une série de solutions a été proposée dans l'objectif de corriger ces dysfonctionnements et de permettre aux coopératives défaillantes d'évoluer dans un environnement meilleur; on cite à ce titre l'appui sollicité des partenaires pour une meilleure organisation des coopératives.

- Sur les vingt et une coopératives, sept continuent toujours à fonctionner en tant qu'associations et ne profitent pas, de ce fait, des avantages accordées par les règlements en cours aux coopératives. Il s'agit donc dans un premier temps, d'aider ces associations à s'ériger en coopératives. Cet appui nécessite un engagement sans équivoque des organismes étatiques en charge de cette opération, notamment, les autorités locales, les représentants communaux, les bureaux régionaux du développement de la coopération et des organes ministériels du ressort desquels dépendent les activités des coopératives et plus particulièrement le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.
- L'un des résultats éloquent de la présente étude, est sans doute la création d'un GIE qui regroupe les vingt et une coopératives agissant dans la région de la RBIM. Il s'agit là du premier groupement de ce genre créé dans la région, ce qui nécessite un appui et un encadrement particulier à lui apporter, notamment en matière de renforcement des

capacités de ses membres, en vue de lui permettre de fonctionner normalement. Ceci lui permettrait aussi d'être en phase avec les nouveautés survenues dans le secteur des PAM et de s'enquérir des moyens techniques, à même de lui permettre de s'acquitter convenablement des tâches et responsabilités qui lui sont dévolues, dans l'intérêt collectif des coopératives constituant ledit groupement. Cette action d'appui, d'une importance tout à fait particulière, nécessite un engagement collectif de tous les partenaires en charge de ce secteur. A coté de cette action, il est aussi indispensable de procéder au renforcement des capacités de l'ensemble des membres des coopératives, notamment, en matière d'alphabétisation , de gestion administrative des coopératives, des techniques de récolte des PAM à l'état naturel, de la domestication des principales PAM, de leur traitement et leur conditionnement et aussi des méthodes et moyens de valorisation et de commercialisation de la production.

• Un autre aspect, revêtant un intérêt particulier dans l'évolution d'une coopérative ou d'un Groupement de coopératives, resterait la certification ou la labellisation ou l'attribution d'un signe distinctif à ses produits. L'itinéraire technique et administratif aboutissant à cette certification ou labellisation est long et semé d'embuches que seuls les spécialistes et experts en la matière peuvent emprunter. L'appui à cette démarche exige l'intervention directe de spécialistes dans différents domaines et interpelle les partenaires pour mettre à la disposition des coopérateurs l'expertise et le savoir faire nécessaire. Il est évident que cette certification doit s'adresser, dans un premier temps, uniquement à la labellisation des produits du GIE créé dans la région et qui regroupe sous son identité l'ensemble des coopératives (et non pas la certification des produits de chaque coopérative).

# V.4.2.2 : Assistance technique des coopératives et du GIE

L'engagement des coopératives et du GIE sur un plan d'action aussi ambitieux, nécessite la mobilisation d'une expertise et d'un savoir faire particuliers qui font malheureusement défaut chez la plupart de ces entités. Qu'il s'agisse de la mise en place de l'infrastructure de base, de la valorisation et de la domestication des PAM ou de l'élaboration effective de partenariat, le recours des coopérateurs et de leur groupement à l'expertise et à l'assistance technique des différents partenaires semble nécessaire.

En effet, la mise en place de l'infrastructure de base, notamment tout ce qui se rapporte aux constructions nouvelles et aux aménagements des locaux existants, nécessiterait une

conception préalable de ces infrastructures, que seuls des experts en la matière pourraient mettre en place. Il est de ce fait indispensable à ce que les différents partenaires mobilisent leurs experts pour contribuer, chacun dans son domaine, à la conception et la mise en œuvre de cette infrastructure. On cite à ce titre, les plans de bâtiments à construire, l'installation d'équipements techniques ...etc.

A coté de ce volet relatif à l'infrastructure de base, un autre volet non moins important nécessite la mobilisation de l'expertise et l'assistance des différents partenaires. Il s'agit de toutes les activités liées aux cotés biologiques dans la chaine de production des coopératives. On entend par cela, les aspects liés aux bonnes pratiques de récolte de PAM spontanées, à la domestication des plantes, au traitement et au conditionnement des plantes, à la commercialisation de la production, à la certification ou labellisation des produits ... etc.

La concrétisation de cette assistance technique et administrative passerait par l'élaboration d'un partenariat effectif et constructif avec les différents intervenants dans le secteur. Ce volet, qui est amplement développé dans un chapitre à part, est d'une importance capitale pour la durabilité de ces organisations appelées à évoluer vers de véritables petites entreprises. Le potentiel existant en matière de partenariat est très important, mais son exploitation nécessite une implication effective, aussi bien des coopératives que des partenaires.

Aussi, à titre d'exemple, l'accès aux ressources spontanées du domaine forestier de l'Etat, nécessite l'élaboration d'un partenariat avec l'administration des eaux et forêts (HCEFLCD) qui dispose d'une grande expérience dans ce domaine. Il en est de même de tous les autres départements de l'Etat, des institutions de recherche, etc., qui, chacun dans son domaine de spécialisation, peut apporter le soutien et l'aide nécessaires pour contribuer au bon fonctionnement de ces entités.

Toujours est-il, compte tenu des capacités limitées des coopératives et de leur groupement à s'enquérir des évolutions sans cesse croissantes dans le monde des PAM, et compte tenu aussi de leur aptitude à engager des négociations avec autrui, l'initiative pour l'élaboration de partenariats effectifs, visant à faire évoluer ces organisation, devrait venir des autres partenaires, mieux placés et plus disposés à leur venir en aide et à les soutenir, dans la perspective d'une évolution réussie et durable de ces coopératives et de leur groupement.

## V.5 : Récapitulatif du plan d'action

Comme il a été rappelé plus haut, les besoins ressentis au niveau de chacune des coopératives et du groupement ont été exprimés par les différents coopérateurs participant à l'atelier de Chefchaouène, et lors des enquêtes de terrain menées auprès des coopératives.

Il va sans dire, que les besoins sont énormes et diffèrent d'une entité à une autre, bien que la plupart d'entre elles soit encore dans un état primaire, et dont la mise à niveau nécessite beaucoup d'effort et d'engagement. Ces besoins dépendent aussi du degré d'évolution que souhaite atteindre chacune des coopératives. Leur maintien à leur niveau basique actuel, ou leur évolution vers un scénario beaucoup plus performant, tel que explicité ci haut, décident en grande partie du niveau d'équipement et d'investissement à allouer à chacune d'entre elles.

Toutefois, il nous a semblé pertinent d'agir dans un premier temps avec plus de réalisme, en partant de leur état basique actuel et en procédant par une démarche progressive, dans l'objectif d'atteindre des niveaux performants dans le moyen et le long terme.

Ainsi, partant des besoins exprimés et du scénario adopté, une analyse complète des doléances exprimées nous a permis d'élaborer le tableau 9, et qui reprend pour une durée de quatre ans, les besoins physiques réels et pressants des coopératives, les besoins en encadrement et en assistance technique, ainsi que les besoins en logistique. Les principaux axes à retenir sont résumés dans le tableau ci - dessus, et totalisent un investissement global sur quatre ans , et pour l'ensemble des coopératives concernées et du GIE d'un montant estimé à 36 290 000 Dh, réparti comme suit :

Tableau 9 : Plan d'action pour la mise à niveau des coopératives et du GIE du PAM de la RBIM.

# L'AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD

Axes	Anı	iée 1	Anı	iée 2	Anı	née 3	Année 4	
	Phy (U)	Fin (Dh)	Phy (U)	Fin (Dh)	Phy (U)	Fin (Dh)	Phy (U)	Fin (Dh)
1 : infrastructure de base :								
1-1 : Construction de locaux (18 U)	5	2500000	4	2000000	5	250000	4	200000
1-2 : Aménagement des locaux existants (3U)			3	1050000				
1-3 : Equipements techniques	3	900 000	6	1800000	6	1800000	6	1800000
- Séchoirs								
- Broyeurs – Tamiseurs								
- Remplisseuse - Doseuse								
- Ensacheuse								
- Etiqueteuse — Emballeuse								
Alambic spécifique (capacité 1 tonne)	1	750 000	1	750 000	1	750000	1	750000
- Embouteilleuse – Doseuse		750 000		750 000		7,50000		7,50000
1-4 : Moyens logistiques								
- Véhicules	4	600000	4	600000	4	600000	4	600000
- Equipement administratif (GIE)	7	350 000	7	350000	4	200000	3	150000
S/T		-						
2, Accompagnement des coopératives	20	5 100 000	25	6 550 000	20	3 600 000	18	3 500 000
2, Accompagnement des cooperatives  2-1 : Appui à l'organisation:								
- Associations à ériger en coopératives	7	20 000						
- Renforcement du rôle du GIE								
2-2 : Renforcement des capacités des coopératives	1 (GIE)	200000						
Alphabétisation fonctionnelle des coopératives (programme de formation de 4 mois)	10	200000	11	220000				
<ul> <li>Formation sur les techniques de récolte, de valorisation, de domestication, de commercialisationetc</li> </ul>	5	1500000	4	1500000	5	1500000	4	1500000
2-3 : Appui à la certification, labellisation des produits du GIE ( différentes charges de la procédure de labéllisation)	1 (GIE)	100 000						
S/T	22/GIE	2 020 000	15	1 720 000	5	1 500 000	4	1 500 000
3 : Assistance technique des coopératives et du GIE								
3-1 : Conception et suivi des travaux d'équipement	4	800 000	7	1400000	7	1400000	3	600000
3-2 Appui aux travaux de valorisation, domestication et commercialisation des produits	4	1 000 000	7	1750000	7	1750000	3	600000
3-3 Elaboration effective de partenariats	4	200000	7	350000	7	350000	3	600000
S/T	12	2 000 000	21	3 500 000	21	3 500 000	9	1 200 000
Total global		9 120 000		11 770 000		2 600 000		6 200 000

Il ressort de la lecture de ce tableau, que l'investissement global que nécessite la mise à niveau des vingt et une coopératives et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) porte sur **36 290 000 Dh** à dépenser en **quatre ans**, soit une moyenne annuelle de **9 072 500 Dh**, ou un peu plus que **412 000** Dh par unité (coopérative/an).

Ce montant est réparti suivant les trois grands axes d'intervention comme suit :

-L'équipement de base portant sur la construction et l'aménagement de locaux, les équipements techniques et l'acquisition de moyens logistiques, pour un montant global estimé à 18 750 000 Dh sur une période de quatre ans, soit un montant annuel moyen de 4 687 500 DH, ou un peu plus de 213 000 Dh par unité;

-L'accompagnement des coopératives, en matière d'appui à l'organisation, de renforcement des capacités et de certification labellisation, pour un montant global de 6 740 000 Dh, soit un montant moyen annuel de 1 685 000 Dh ou 76 000 Dh environ par unité;

L'assistance technique des coopératives et du GIE, pour la conception et le suivi des équipements, l'appui à la valorisation, la domestication et la commercialisation des produits, ainsi que l'élaboration effective de partenariats pour un montant global de 10 800 000 Dh, soit un montant moyen annuel de 2 700 000 Dh, ou 123 000 Dh environ par unité.

6<sup>éme</sup> PARTIE

**Partenartiats PAM** 

# VI. INSTAURATION D'UN SYSTEME DE PARTENARIAT MULTIPARTITE ET PLURIANNUEL POUR L'EXPLOITATION ET LA VALORISATION DURABLE DE LA RESSOURCE

#### VI.1 : Diagnostic de la situation actuelle

La manipulation et l'exploitation des PAM nécessitent des techniques et un savoir faire qui font souvent défaut dans cette région du Rif. En effet, s'agissant de coopératives regroupant des femmes ou des hommes souvent analphabètes et sans connaissances préalables des modes d'exploitation, de traitement, de conditionnement et de commercialisation de ce genre de produits, le recours à d'autres compétences pour les assister et les encadrer, et les supporter financièrement, semble nécessaire. Autrement dit, l'implication effective de partenaires potentiels est non seulement souhaitable, mais demeurerait une condition de réussite de ce genre d'activité dans la région de la RBIM.

Compte tenu du contexte socioéconomique particulier de cette région, il est nécessaire de rappeler quelques faiblesses et dysfonctionnements saillants qui pourraient entraver l'aboutissement de ces coopératives et empêcher la réalisation des objectifs, et qui nécessitent l'implication de partenaires potentiels, appelés à intervenir sur un segment ou un autre de la filière. Se référant aux résultats et aux débats engagés lors des ateliers et des enquêtes menées sur le terrain, les principales contraintes saillantes pourraient être résumées comme suit :

- Taux d'analphabétisme souvent élevé chez les coopérateurs, ce qui risque de se répercuter sur le mode de gestion et de fonctionnement des coopératives;
- Pauvreté accrue dans la région, ce qui se traduit par un manque de ressources financières et par le recours à la surexploitation des ressources naturelles disponibles, notamment les ressources forestières et leur dégradation;
- Risque de l'esprit individualiste chez les populations, ce qui rend difficile leur organisation autour d'objectifs et d'intérêts communs;
- Méconnaissance des PAM exploitables, notamment en ce qui concerne leurs cycles biologiques, leurs modes d'exploitation et leur domestication, ce qui induit le recours aux mauvaises pratiques, conduit à une dilapidation des ressources et affecte leur durabilité;

- Faible encadrement et organisation par les pouvoirs publics et la société civile, des populations concernées, dans le but de les inciter à s'organiser en coopératives ou groupements d'intérêt économique;
- Manque d'implication effective des partenaires potentiels, notamment en ce qui concerne les aides financières et l'encadrement technique et administratif, souvent à l'origine d'échecs prématurés de ce genre d'organisations;
- Complexité des procédures administratives, aussi bien pour la création de coopératives et leur fonctionnement, que pour l'accès à la ressource ;
- Difficulté de commercialisation des produits, ce qui risque d'anéantir les efforts déployés par les coopératives et ouvrirait le champ aux spéculateurs. Ce constat final, caractérisé par des difficultés d'écoulement de la marchandise, est le plus souvent à l'origine des échecs conduisant inéluctablement à la cessation d'activité des coopératives;
- Absence de subventions de la part des pouvoirs publics, pour assurer la viabilité et la continuité des coopératives, en cas de pertes économiques conséquentes;
- Mécanismes pour l'approvisionnement en matière première, intimement liés à la disponibilité de la ressource, elle-même tributaire des conditions climatiques dans la zone. Cette problématique est d'autant plus grave que la région est affectée par le changement climatique, ce qui se traduit par une rareté des ressources hydriques et une difficulté de régénération naturelle de la ressource;
- Susceptibilités politiques sévissant assez souvent dans les zones rurales, qui sont à l'origine de discordances, de malentendus et de manipulations de groupes humains, rendant parfois difficile toute forme d'organisation.

#### **VI.2: Partenaires potentiels**

Il est certain que la résolution de cette problématique, caractérisée par la présence de plusieurs goulots d'étranglement, ne peut être uniquement l'affaire des coopératives. Seule une conjugaison des efforts et une fédération de toutes les bonnes volontés, chacune dans son domaine d'intervention, pourraient soutenir ce tissu socio-économique très fragile. A ce propos, les partenaires potentiels sont nombreux et se situent à différents segments de la filière. Dans ce qui suit, on essayera de relater d'une manière indicative les principaux acteurs potentiels qui pourraient être sollicités à différents segments de la filière des PAM. Il va sans dire, qu'il s'agit d'une liste non limitative et que d'autres partenaires potentiels existent bien évidemment dans d'autres institutions, et qu'il nous est difficile de citer d'une manière exhaustive.

#### **VI.2.1 PRINCIPAUX PARTENAIRES NATIONAUX**

#### VI.2.1.1 : Administrations publiques

#### a. Le Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'intérieur constitue l'administration incontournable pour toute activité relative à l'organisation des populations en milieu rural, pouvant faciliter toute création d'organismes ou groupements agissant dans le domaine d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles, notamment les PAM.

En effet, compte tenu de ses prérogatives très élargies et de sa très forte présence en milieu rural, le recours à ce ministère semble nécessaire quand il s'agit de sensibiliser et d'organiser les populations en groupements, coopératives ou associations pour l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles. Il constitue également un garant vis-à-vis de toutes les parties impliquées pour la réussite des actions engagées et un interlocuteur crédible de tous les intervenants dans le secteur.

Le Ministère de l'intérieur intervient également dans le financement des activités programmées dans le domaine des PAM à travers l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), qui compte, entre autres, un programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, à charge pour les intéressés de s'organiser et de s'investir dans des projets économiquement viables et techniquement et socialement faisables , ayant pour finalité d'améliorer le niveau de vie des populations rurales, notamment des projets se rapportant aux activités génératrices de revenus (AGR) dont, bien évidemment, l'exploitation et la valorisation des PAM.

Dans ce contexte, l'INDH a un très grand rôle à jouer en tant que premier partenaire, compte tenu des possibilités de financement qu'elle peut apporter à une population démunie, le plus souvent, de ressources et de moyens de vie décents, et compte tenu aussi de la complexité de la filière qui nécessite une assistance et un partenariat efficace au niveau de tous ses segments.

A ce propos, le Ministère de l'intérieur dispose d'une très large représentativité sur le terrain à travers les Wilayas, les provinces, les cercles, les caïdats et autres qui pourraient être mobilisés dans le cadre de partenariat avec les coopératives et constitueraient un appui pour la viabilité, la durabilité et le bonne gouvernance de ces organismes.

Il va sans dire aussi, que, les communes rurales, les conseils de provinces et les conseils régionaux, compte tenu des prérogatives qui lui sont accordées par la loi, constituent également des partenaires de premier ordre dans le développement de cette activité aussi bien au niveau de l'organisation qu'au niveau du financement et de l'encadrement.

#### b. Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Ce ministère, par ses organes présents sur le terrain, notamment les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) et les Centres des Travaux (CT) constitue un partenaire clef en matière d'exploitation et de valorisation des PAM. En effet, ce ministère dispose de cadres et techniciens qui peuvent mettre à la disposition des coopérateurs leur savoir faire en matière de formation, d'encadrement, d'identification et de domestication des PAM. En effet, il semble difficile de réussir de telles initiatives sans l'engagement de ce grand partenaire.

L'intervention des cadres de ce ministère peuvent se retrouver à tous les niveaux de la filière, notamment l'identification des PAM selon l'intérêt, la formation des coopérateurs aux pratiques culturales des espèces végétales, la fourniture ou la récolte des semences ou plants, la domestication des espèces, la fertilisation appropriée, les traitements phytosanitaires...etc. L'engagement de cet organisme peut porter aussi sur la fourniture d'équipements adéquats pour le traitement des produits, leur conditionnement, leur certification ou labellisation et même leur commercialisation.

Le plan Maroc Vert offre d'énormes possibilités à ce sujet dans son programme Pilier II, qu'il y a lieu de mettre à profit pour le financement des projets présentés par les coopératives ou groupements. Ceci nécessite bien évidemment un encadrement soutenu des ces organisations par les cadres de ce ministère pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets durables sur le plan écologique, rentables sur le plan économique, faisables sur les plans technique et social et éligibles de ce fait au financement par le plan Maroc Vert.

A l'heure actuelle, ce ministère se positionne en premier partenaire pour plusieurs coopératives de transformation et de valorisation des PAM. L'exemple le plus éloquent à ce sujet, est le travail colossal consenti avec les coopératives agissant dans l'exploitation et la valorisation de l'huile d'argan dans la région sud ouest du pays, où ce ministère est très présent sur tous les segments de la filière. Cet effort a été conclu par la promulgation de textes sur les origines géographiques de l'huile d'argan, pour lutter contre la fraude ou l'imitation, pouvant porter préjudice à ce produit original marocain.

Aussi, ce Ministère, hormis ses organes d'exécution signalés ci-haut, est présent sur le terrain via ses autres structures, notamment, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricoles (ORMVA), les Centres de Mise en Valeurs(CMV)...etc, sans compter les organes annexes liés à ce Ministère tel l'Agence de Développement Agricole (ADA), l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie (ANDZOA)..etc, et qui peuvent accompagner d'une manière ou d'une autre ces coopératives à travers le financement, l'équipement, la formation, l'encadrement, l'assistance technique, la certification et labellisation, la commercialisation et autres.

#### c. Le Haut Commissariat aux Eaux et forêts et à la Lutte Contre la Désertification

En tant que dépositaire du domaine forestier de l'Etat, qui compte plus de neuf millions d'ha, ce département reste l'un des grands partenaires dans le secteur des PAM. Ce patrimoine national constitue un énorme réservoir de biodiversité végétale, renfermant ainsi de milliers de plantes à vocation aromatique ou médicinale. Ceci fait de cet organisme étatique un partenaire incontournable pour les coopératives d'exploitation et de valorisation des PAM, grâce à sa qualité de détenteur de la ressource, car, il est difficile de concevoir le développement de cette activité, sans l'implication directe et indispensable de cet organisme.

De part le monde, on estime à 20000 le nombre d'espèces de plantes médicinales et aromatiques utilisées à des fins alimentaires, cosmétiques, chimiques, pharmaceutiques, thérapeutiques et agroalimentaires. Au Maroc, sur les 4200 espèces végétales existantes dans le pays, 800 espèces sont utilisées dont 600 en médecine traditionnelle et plus de 280 sont actuellement exploitées (M. HMAMOUCHI, 2000).

Le HCEFLCD, de part ses prérogatives, dispose d'une grande expérience dans le domaine et encadre actuellement des dizaines de coopératives d'exploitation et de valorisation des PAM dans différentes régions du pays, dans le cadre de convention de partenariat gagnant-gagnant, qui permettent aux coopérateurs et associations de disposer des ressources végétales nécessaires à charge par elles de réaliser certains travaux de conservation et de développement dans les parcelles forestières mises à leur disposition.(cf partenariat avec le CHEFLCD).

Au même titre que les Ministères précédents, ce département dispose d'une large représentativité sur le terrain via ses Directions Régionales (DREFLCD), ses Directions Provinciales (DPEFLCD), ses Centres de Conservation et de Développement des Ressources Forestières (CCDRF) et ses secteurs couvrant ainsi toutes les régions forestières du Royaume, et, qui par la nature même de leurs missions, se trouvent très rapprochés des populations usagères. L'implication directe ou indirecte de ces structures dans l'organisation et l'encadrement technique et administratif de ces coopératives est de nature à contribuer à leur réussite et leur succès.

Enfin, il y a lieu de signaler que ce département dispose d'une stratégie pour le développement du secteur des PAM, réalisée avec l'USAID. Cette stratégie repose sur une démarche réaliste, basée sur un diagnostic approfondi du secteur et propose les mesures nécessaires pour un meilleur essor de cette activité, dont le développement du partenariat, qui constitue l'un des piliers essentiels dans cette stratégie.

#### d. L'Office de Développement de la Coopération (ODCO)

selon le statut général des coopératives et les missions de l'ODCO, ce dernier est chargé, entre autres, de :

- Centraliser et instruire les demandes de constitution des coopératives et leurs unions, et les transmettre pour décision, avec son avis à l'autorité gouvernementale chargée du plan;
- Prêter son concours aux coopératives et à leurs unions dans les domaines de la formation, de l'information et de l'assistance;
- Financer des campagnes de vulgarisation et de formation ;

De ce fait, cet organisme étatique constitue la pierre angulaire, non seulement, en matière de création de coopératives, mais aussi en matière de partenariat, puisqu'il se positionne en

partenaire privilégié des coopératives dans les domaines de la formation, l'information, l'assistance et la vulgarisation.

L'intervention de cet organisme dans les affaires relatives au bon fonctionnement des coopératives, en vue de les remettre, chaque fois que c'est nécessaire, sur les voies réglementaires, s'adresse à des organismes, qui, par la nature même du niveau d'instruction des coopérateurs, manquent le plus souvent d'outils administratifs et réglementaires à même d'assurer une autogestion sans risques.

#### e. L'Agence de Développement Social (ADS)

L'Agence de Développement Social (ADS) est un établissement public, dont la tutelle est assurée par le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Sa mission principale vise à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement social au Maroc, en complémentarité avec les autres instruments étatiques qui contribuent à réduire le déficit social.

De ce fait, l'ADS s'est attachée à soutenir des projets qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de populations démunies, et à financer des projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois. Elle a pu ainsi apporter une contribution appréciable aux projets de développement via une approche de participation et de partenariat avec les acteurs de développement publics ou privés.

Son intervention se fait à travers les activités et actions principales ci après:

- La consolidation du capital humain et social grâce à des actions de formation et de renforcement des acteurs du développement local;
- La promotion et le développement des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois,
- L'amélioration des conditions de vie des populations ciblées, aussi bien en milieu rural qu'urbain.
- Depuis l'avènement de l'INDH, l'ADS a procédé à l'adaptation de son organisation centrale et régionale pour servir et accompagner cette stratégie. Une mission qui passe par une stratégie spécifique visant à :
- Identifier les opérations à exécuter, passer des conventions avec les diverses catégories de partenaires et évaluer l'impact des différents projets.

- Faire appel à des partenaires tels les associations et les coopératives, les collectivités locales, les établissements publics et l'administration ainsi que le secteur privé. Ces partenaires réalisent, avec l'agence, des programmes ou projets de développement au profit des populations cibles de l'Agence de Développement Social.
- Recourir à des partenaires spécialisés pour l'exécution des actions de formation et d'appui technique : ONG expertes en la matière, bureaux d'études, universités et établissements de formation ...

A partir de 2005, l'ADS a adopté une nouvelle stratégie basée sur la territorialisation. Cette stratégie qui a progressivement évolué, en particulier après l'avènement de l'INDH, tend à répondre aux priorités de l'Etat en matière de :

- L'aménagement du territoire ;
- La décentralisation et la régionalisation ;
- La convergence et la mise en synergie des programmes sectoriels ;
- La promotion de l'action participative, et qui s'inscrit parfaitement dans la démarche de l'INDH.
- La généralisation de l'approche «filière» sur une base territoriale : l'appui aux AGR se fera à travers des programmes.
- Le renforcement de l'accompagnement des petits producteurs.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, l'ADS compte sur quatre partenaires essentiels, à savoir : les associations, les collectivités locales, le secteur public, les universités et les établissements de formation.

Aussi, l'ADS, en partenariat avec l'ODCO, favorise la création des coopératives dans le domaine des AGR et aide les associations concernées à se transformer en coopératives.

Ainsi, cette institution peut jouer un rôle capital dans la promotion des coopératives à travers la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et d'emploi dans le monde rural, en s'associant aux coopératives ou associations à travers la réalisation de projets dans un cadre conventionnel et partenarial, et à travers aussi, le renforcement de l'accompagnement des petits producteurs . De ce point de vue, elle constitue un partenaire potentiel primordial pour la promotion des coopératives agissant dans le domaine des PAM, et un précurseur de premier ordre pour le développement de cette activité.

# f. L'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume (Site de l'APDN sur le web)

L'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume (APDN), créée en 1996, est la première agence nationale de développement à vocation territoriale. Son périmètre d'intervention s'étend aux deux régions de Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate.

L'APDN agit, selon ses missions, en coordination avec les autres acteurs du développement pour faire des régions du Nord, un modèle de développement régional durable et intégré.

Les missions principales de l'APDN peuvent être résumées comme suit :

- Amélioration des conditions de vie des populations du Nord à travers la mise en œuvre de programmes de développement économique et social intégrés ;
- Renforcement de la compétitivité du Nord en soutenant l'investissement et les secteurs productifs;
- Valorisation des initiatives locales de développement en leur proposant un appui technique et financier;

Pour ce faire, la méthodologie d'intervention de l'APDN se base sur les principes suivants :

- Une vision coordonnée de développement qui prend en compte toutes les interactions et les synergies existantes et potentielles, tant entre entités spatiales qu'entre secteurs d'activités;
- Une approche participative basée sur une analyse des besoins des populations et leur implication à toutes les étapes du processus de développement ;
- Une vision intégrée qui conditionne le choix des actions à mener pour profiter des synergies sectorielles et impulser un développement durable ;
- Une programmation, réaliste et pluriannuelle, qui prend en considération aussi bien les priorités des populations, les aspects techniques, que les aspects financiers.

L'APDN, instigateur de la présente étude se positionne sur le devant de la scène de cette initiative qui s'intègre parfaitement dans ses objectifs. L'ADPN qui a ordonné cette étude, a pour objectif de diagnostiquer les potentialités existantes en matière de PAM dans la zone de

la RBIM, pour en faire une locomotive de développement durable dans le monde rural de ladite zone, et ce, à travers l'organisation des populations en coopératives ou associations modèles dédiées principalement à l'exploitation et la valorisation de ce potentiel.

L'APDN intervient pour le renforcement et l'accompagnement des initiatives locales et ce à travers l'appui aux associations/coopératives de développement et de promotion de son territoire d'intervention. Ce soutien s'adresse notamment aux coopératives (Activités Génératrices de Revenus, Artisanat, Produits de terroir, etc...) tant qu'aux diverses associations à caractère social ou de promotion territoriale.

De ce point de vue, l'ADPN est considérée, comme partenaire du tissu coopératif à créer, tant que la finalité de cette initiative répond parfaitement à ses objectifs et s'inscrit dans la ligne de mire de ses missions principales pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone et la valorisation de l'initiative locale, le tout dans une vision élargie ayant pour finalité de promouvoir les provinces du Nord.

Ainsi, l'ADPN, en tant que premier partenaire constituerait, l'axe moteur fédérateur, pouvant mettre en synergie l'ensemble des efforts des intervenants dans le domaine et harmoniser les initiatives des autres acteurs pour une meilleure organisation du tissu associatif local.

Au-delà du renforcement et du soutien de l'investissement dans ce secteur productif, l'Agence aiderait à la valorisation des initiatives locales de développement en apportant l'appui technique et financier nécessaire aux coopératives ou aux groupements des coopératives qui seront mis en place. A cet égard, l'APDN prend traditionnellement en charge, le financement total ou partiel d'un projet, la maîtrise d'ouvrage et le suivi d'exécution dudit projet ainsi que sa gestion administrative et financière.

# g. La Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement (site web)

Absolument consciente qu'un pan du Patrimoine Ecologique du pays est menacé, et de la nécessité de faire face à un défi sans précédent, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, a initié une démarche de prise de conscience et de responsabilisation partagée, impliquant tous les acteurs potentiels du Changement sous la bannière: « Tous pour l'Environnement ».

Depuis sa création en 2001, la Fondation a développé, grâce à la mobilisation et l'engagement de partenaires publics et privés, des programmes et projets novateurs (Qualit'Air, Villes fleuries,...) et a introduit au Maroc des programmes de la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE) notamment : (Jeunes Reporters pour l'Environnement, Eco- Ecoles et Clef Verte).

Un an à peine après sa création, La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, adhérait en Juillet 2002 à La Fondation pour l'Education à l'Environnement, FEE, basée à Copenhague au Danemark. Cette adhésion illustre la volonté de faire de la protection de l'environnement, l'affaire de tous.

Au travers de ce partenariat, la mission que s'est fixée la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, est d'accélérer la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'Environnement et permettre ainsi à tous, d'acquérir les attitudes et les compétences nécessaires au Développement durable.

Vue sous cet angle, cette institution constitue un partenaire privilégié pour la promotion des coopératives des PAM dans la zone de la RBIM. D'ailleurs, cette fondation est un des partenaires clef dans l'élaboration et la mise en œuvre des conclusions de la présente étude. Ses interventions, à travers les missions qui lui sont dévolues, pourraient être d'une grande utilité pour l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles vues sous l'angle de la durabilité des systèmes écologiques et environnementaux de la région.

En effet, l'éducation à l'environnement et la promulgation éventuelles de chartes de bonnes pratiques pour la préservation des ressources naturelles en général et végétales en particulier, constituent la pierre angulaire pour une exploitation rationnelle et durable des PAM dans cette région et constituerait un pas pour la viabilité et la durabilité des organisations dédiées à l'exploitation et à la valorisation de ces ressources. La contribution de la FM6E à cet égard serait d'une utilité considérable.

#### VI.2.2: Organisations non gouvernementales

L'Association Marocaine pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales(**ADEPAM**) est Créée en 2009, cette association basée à l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat, a pour objectifs essentiels de;

▶ Faire une mise au point sur les normes dans le secteur des PAM;

- Consolider le rôle des PAM dans le plan Maroc vert au niveau des plans régionaux de développement agricole ;
- ▶ Créer un espace pour le développement de partenariat entre les différents acteurs nationaux et étrangers intervenant dans la filière des PAM.

A l'égard de son troisième objectif, l'ADEPAM pourrait constituer un partenaire privilégié en matière d'encadrement et de bonne gouvernance des coopératives et peut aussi jouer l'intermédiaire entre ces coopératives et les différents acteurs agissant dans le domaine, compte tenu de l'expérience de ses membres, aussi bien sur les plans scientifique et technique que sur le plan pratique et modalités de gestion.

Il y a lieu de signaler, que la région de la RBIM dispose d'un tissu associatif dense et dynamique, qui s'implique dans différents domaines d'activité, dont la création des coopératives, leur encadrement technique et administratif, et qui peut jouer aussi le rôle d'interface entre ces organisations et les différentes antennes étatiques agissant dans divers secteurs de développement socioéconomique local.

A ce titre, la société civile peut jouer un rôle très important en tant que partenaire, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des coopérateurs, la bonne gouvernance des coopératives et plus particulièrement dans le domaine de la sensibilisation des usagers et la vulgarisation des bonnes pratiques pour la préservation et l'exploitation durable de la ressource.

#### VI.2.3 Organismes de recherche

S'agissant de la manipulation d'un matériel biologique, les intervenants dans ce domaine doivent disposer d'un savoir faire particulier à tous les niveaux de la filière. Ils doivent en outre avoir une connaissance des plantes à exploiter, de leurs cycles biologiques, de leur transplantation sur le terrain, leur récolte et leur transformation. Ils doivent aussi connaitre les périodes propices de récolte, les organes des plantes à exploiter (feuilles, racines, fleurs...), les modes de récolte et avoir aussi un minimum de connaissances sur la nature des essences chimiques à valoriser (chémotypes)....

L'acquisition par les coopérateurs de cet ensemble de connaissances ne pourrait aboutir, compte tenu de leurs niveaux d'instruction, souvent médiocre, si elle ne fait pas appel à

l'implication des autres partenaires spécialistes de la question, en l'occurrence, les institutions de recherche. On peut citer à cet égard et à titre indicatif:

- L'Institut National de la Recherche Agronomique;
- o Le centre de recherche forestière ;
- L'institut des plantes aromatiques et médicinales de Taounate;
- o Les universités, notamment celle de Abdel Malek Saadi de Tétouan ;
- L'institut agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat ;
- o L'école nationale forestière des ingénieurs à Salé.

Le partenariat recherché à travers ces organismes de recherche s'étend sur un large spectre d'activités dans différents domaines du savoir en rapport avec l'exploitation et la valorisation des PAM. On cite à titre indicatif les principales contributions ci après :

- Identification et cartographie des plantes aromatiques et médicinales à exploiter dans la zone;
- o Connaissance biologiques des principales PAM à haute valeur ajoutée ;
- Définition des meilleurs modes de récolte, à travers l'élaboration des chartes de bonnes pratiques visant la durabilité de la ressource (hauteur des récoltes, organes à récolter, moyens et matériel de récolte...);
- Définition des meilleurs périodes de récolte correspondant aux meilleurs rendements de l'essence chimique ciblée;
- Définition des itinéraires techniques aussi bien pour l'élevage des espèces (récolte de graines, semis, fertilisation, traitements phytosanitaires, arrosages...), que pour la transplantation des plants sur le terrain (travail du sol, densité de plantation, entretiens, arrosages, traitement phytosanitaires, récolte, ...);
- Nature des huiles essentielles à extraire (chémotypes), modes d'extraction, rendements...) ou d'autres produits;
- Matériel de transformation à même d'assurer de meilleurs rendements;
- o Conditionnement de la production à même d'améliorer la qualité des produits ;

#### VI.2.4 Bailleurs de fond

Nombreux sont les bailleurs de fonds qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le fonctionnement des coopératives. Leur champs d'action est très diversifié et varie du simple encadrement technique, à la fourniture d'équipements ou au financement.

Les exemples à cet égard sont nombreux, notamment dans la région nord où les organismes espagnols jouent un rôle dans l'accompagnement de la société civile à travers l'encadrement technique, l'équipement en matériel adéquat, le financement de certaines activités et même la commercialisation dans certains cas.

l'USAID a accompagné une coopérative d'exploitation du romarin dans l'Oriental (coopérative de Béni Yaâla), en lui procurant un équipement moderne et en agissant à l'aval de la filière pour une meilleure valorisation de la production. En partenariat avec le HCEFLCD, cette coopérative a pu faire des avancées considérables en matière de production de l'huile essentielle du romarin de qualité et a pu quintupler la valeur du produit en moins de trois ans.

Les coopératives d'exploitation des noix d'Argan pour la production de l'huile d'Argan jouissent d'un grand soutien de la part de plusieurs bailleurs de fonds,...etc. Le marché afférent à ce produit a prospéré durant les dix dernières années, grâce à un travail multipartite entre différents organismes.

Des bailleurs de fonds potentiels, ayant déjà intervenu dans ce domaine dans plusieurs régions du pays, sont donnés ci-dessous à titre indicatif:

- o L'Agence Espagnole de Coopération et de Développement (AECID) ;
- L'Agence Française de Développement (AFD);
- L'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ);
- L'Agence Japonaise de Coopération Internationale(JICA);
- Le Fond de l'Environnement Mondial (FEM);
- o Le Fond Français de l'Environnement Mondial (FFEM);
- Le Fond Mondial de la Nature (WWF);
- o Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- L'Organisation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO)

o Plusieurs autres institutions qui peuvent intervenir dans le domaine.

### VI.3 Partenariat multipartite et pluriannuel pour l'exploitation et la valorisation des PAM

L'analyse déployée ci-dessous a mis en exergue au moins onze partenaires potentiels. Il ne s'agit nullement d'une liste exhaustive, mais plutôt d'un groupe de partenaires potentiels donné à titre indicatif, et disposant de suffisamment d'atouts pour engager un partenariat efficace, compte tenu de leurs expériences et leurs antécédents dans le domaine.

Les domaines de partenariat dans la filière PAM sont nombreux et concernent tous les segments. Au niveau de chacun de ces segments, plusieurs partenaires peuvent intervenir en synergie ou en complémentarité.

En analysant cette filière, on a pu dénombrer au moins 13 domaines de partenariat correspondant chacun à un segment ou un groupe de segments de la filière. Il s'agit des domaines ci après (voir tableau ci dessous).

- La sensibilisation : Opération primordiale et préalable à toute exploitation durable des ressources naturelles. Elle constitue le prélude à l'organisation des usagers en coopératives. Les groupes humains appelés à s'organiser de la sorte doivent au préalable prendre conscience de l'importance du secteur des PAM et de la nécessité de leur exploitation d'une manière durable pour éviter toute déperdition de la ressource. Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience doivent être menées d'une manière régulière. Sur ce segment, au mois huit partenaires ont été identifiés ;
- L'organisation : c'est également un préalable à la constitution des coopératives. Les populations rurales ont besoin de l'aide des partenaires pour s'organiser autour d'intérêts communs. Il s'agit là d'une opération de base et d'une condition potentielle pour le démarrage des coopératives d'une part et pour leurs viabilités d'autre part, car, rien ne peut se faire en l'absence d'organisation des populations concernées. Sur ce segment, on pu dénombrer au mois six partenaires potentiels.

- L'encadrement : il s'agit d'encadrement administratif et technique. Il est évident que les populations rurales, compte tenu de leur faible niveau d'instruction, ont besoin d'être encadrées, aussi bien sur le plan administratif que sur le plan technique. A ce propos, la matrice de partenariat explicitée dans le tableau ci-dessous a mis en exergue au moins neuf partenaires potentiels.
- La formation : Il est tout à fait évident que la formation des coopérateurs aux modes de manipulation et de traitement du matériel végétal utilisé doit être de mise. En effet, l'absence de connaissances suffisantes à ce sujet, aurait de conséquences fâcheuses, aussi bien sur le fonctionnement des coopératives et leur durabilité que sur la qualité des produits finaux destinés aux consommateurs. A ce propos, on a dénombré au moins huit partenaires potentiels.
- L'équipement : C'est la toile de fond du fonctionnement des coopératives. La qualité des produits finaux est intimement liée à la qualité du matériel utilisé. Sur ce segment, on a dénombré pas moins de cinq partenaires potentiels.
- L'approvisionnement : Il s'agit de l'approvisionnement en matière première, c'est-à-dire en ressources végétales nécessaires au fonctionnement des coopératives. La partie qui détient la ressource est l'administration dépositaire du domaine forestier. Ce dernier recèle d'innombrables plantes à usage aromatique et/ou médicinal qui peuvent faire l'objet d'exploitation et de valorisation de la part des coopératives. Il existe bien évidemment d'autres sources d'approvisionnement, à travers la domestication et la mise en culture de certaines plantes sur des terrains privés, collectifs ou domaniaux. Au moins deux grands partenaires potentiels existent sur ce segment.
- La domestication: En sus des plantes sauvages à récolter dans la nature, il existe évidemment d'autres formes d'approvisionnement en plantes, notamment la domestication à travers l'élevage des plants nécessaires et leur plantation sur des terrains particuliers, collectifs ou domaniaux. Cette pratique nécessite un savoir faire particulier et doit faire appel obligatoirement aux spécialistes, qui mettraient à la disposition des coopératives, les

itinéraires techniques nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération. Sur ce segment, on a défini au moins trois partenaires potentiels.

- La transformation: Cette opération technique, qui vise à transformer la matière première pour en tirer les produits souhaités, est une opération purement technique qui fait appel impérativement aux spécialistes, notamment les institutions de recherche, dans le but d'améliorer la qualité et le rendement des produits. Cette opération nécessite aussi de disposer d'un matériel approprié permettant d'atteindre ces objectifs. A ce propos, on note au moins deux partenaires potentiels.
- **Le conditionnement** : Il s'agit d'une opération préalable à la mise du produit sur le marché. Elle fait appel au savoir faire de spécialistes en marketing, qui, grâce aux techniques appropriées rendent le produit plus attractif vis-à-vis du consommateur. Au moins, deux partenaires ont été identifiés à ce sujet.
- La commercialisation: Il s'agit apparemment de la problématique la plus difficile à surmonter dans le processus d'évolution d'une coopérative. En effet, nombreuses sont les coopératives qui étaient contraintes de cesser leurs activités à cause du manque de débouchés pour l'écoulement de leur production. C'est particulièrement au niveau de ce segment que les efforts des uns et des autres doivent être conjugués, en vue d'assurer la commercialisation de la production, pierre d'achoppement qui conditionne dans une large mesure la viabilité et la durabilité des coopératives. Sur ce segment particulier, au mois trois partenaires potentiels ont été définis.
- Marketing et labellisation : Il s'agit d'un segment d'une importance particulière et qui se trouve à la croisée des chemins des autres segments, notamment la commercialisation et la vulgarisation. Cette activité fait appel aux spécialistes dans le domaine, et qui, par les moyens et méthodes en usage, visent à protèger les produits, les mettent à l'abri de toute concurrence déloyale et permettent aussi d'augmenter leur valeur auprès des consommateurs. A ce propos, au moins trois partenaires potentiels ont été identifiés.

- La vulgarisation : Cette opération est également d'une importance capitale dans le processus de fonctionnement des coopératives. En effet, un produit, quel qu'il soit, ne peut tenir place dans une société de consommation, s'il n'est pas porté à la connaissance des consommateurs cibles par tous les moyens en usage, notamment la vulgarisation , la publicité et autres. Cette activité est intimement liée aux autres, notamment à la commercialisation, la labellisation et le marketing. Sur ce segment, au mois sept partenaires potentiels sont identifiés.
- Le financement : Il s'agit bien sûre de l'opération primordiale la plus déterminante dans le processus de création et de fonctionnement d'une coopérative. Les populations rurales, souvent pauvres et démunies, ne peuvent compter uniquement sur leurs ressources propres pour monter une organisation de ce genre. L'appui financier de tous les partenaires, chacun dans son domaine, semble une nécessité, non seulement pour leur création et leur fonctionnement, mais également pour leur viabilité et leur durabilité. A ce propos, pas moins de sept partenaires potentiels ont été identifiés dans la matrice de partenariat.

En conclusion, le tableau ci-dessous, sous forme de matrice, retrace d'une manière indicative les principaux partenaires, les domaines essentiels de partenariat, ainsi que les possibilités de partenariat et de contribution de chacun des partenaires potentiels sur les différents segments de la filière. Ce tableau n'est évidemment pas exhaustif et peut être constamment mis à jour pour intégrer les autres partenaires potentiels. Le nombre de partenariats par segment tel que signalé plus haut, découle de la lecture croisée du tableau ci-après.

Tableau 10. Partenaires potentiels et domaines de partenariat dans la filière PAM

Partenaires potentiels	Sensibilisation	Organisation	Encadrement	Formation	Equipement	Approvisionnement	Domestication	Transformation	Conditionnement	Commercialisation	Marketing et Iabellisation	Vulgarisation	Financement
Ministère de l'intérieur													
Ministère de l'agriculture et PM													
HCEFLCD													
ODCO													
ADS													
APDN													
FM6PE													
ADEPAM													
Société Civile													
Organismes de recherches													
Bailleurs de fonds													

93

## VI.4: Formes de partenariat entre l'APDN, le HCEFLCD, les professionnels et les populations locales

#### VI.4.1 Partenariat au niveau du HCEFLCD

Pour faire face aux problématiques de conservation et de développement des ressources forestières, le HCEFLCD s'est engagé dans une stratégie basée sur la mise en place d'une gestion durable intégrée et participative des écosystèmes forestiers à travers :

- La recherche de nouveaux équilibres écologiques et de modes de gestion novateurs et compatibles avec les conditions physiques, économiques et socioculturelles du paysage forestier marocain, tendant à concilier entre les possibilités limitées de production forestière et les besoins sans cesse croissants des populations rurales.
- L'approche participative et partenariale, à même de créer les conditions de relations de symbiose entre l'espace forestier et son environnement humain, et de rompre avec les pratiques anciennes de gestion qui ne prêtaient que peu d'attention aux usagers et au périforestier et qui considéraient la forêt comme étant l'affaire des seuls gestionnaires forestiers.
- Le développement intégré des zones forestières et péri-forestières, par la recherche de sources de revenus alternatifs, en harmonie avec l'initiative nationale du développement humain, à même de délester la pression sur les ressources forestières.

En effet, le traitement de problématiques locales de protection, de reconstitution et de développement durable des massifs forestiers, passe impérativement par l'organisation des usagers en coopératives ou associations. D'autre part, la participation de la population à la mobilisation et à la valorisation des ressources forestières et la mise à profit des potentialités et opportunités offertes par les espaces forestiers, génératrices de valeur ajoutée, constituent les principaux objectifs de cette organisation.

Le mode opératoire de cette stratégie repose sur la mise en place de partenariats, autour de projets définis dans le temps et dans l'espace, dans un cadre contractuel. Les coopératives bénéficiaires disposent de produits forestiers (Bois de feu, bois d'œuvre, PAM...) à charge par elles d'effectuer des travaux ou des équipements inhérents au développement forestier, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. Le résultat attendu étant de créer des revenus alternatifs susceptibles de réduire la dépendance des populations vis-à-vis des produits de la l'espace naturel et de contribuer à la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers.

L'objectif recherché à long terme à travers l'organisation des usagers, étant de faire évoluer les coopératives forestières vers un statut d'entreprises performantes, productives et compétitives, pouvant tirer profit des possibilités d'emplois découlant des programmes de développement du secteur forestier.

#### VI.4.1.1 Historique du mouvement coopératif forestier

Le mouvement coopératif a pris naissance dans le secteur forestier dès 1938. Les coopératives étaient formées d'usagers rassemblés, d'abord pour prendre en charge l'exploitation forestière, ensuite pour contrôler et encadrer les exploitations clandestines et enfin pour créer de l'emploi au profit de jeunes diplômés au chômage. La prolifération du nombre de coopératives, notamment celles des jeunes promoteurs, sans lien avec les métiers de la forêt, a montré les limites de cette forme d'organisation.

Les marchés négociés de cession de produits dont bénéficiaient les coopératives constituaient une rente, sous forme de cueillette des produits, n'ayant eu d'impact significatif ni sur le développement humain des adhérents ni sur la préservation de la forêt.

Ainsi, 110 coopératives était répertoriées en 2003 avec un effectif de 6000 adhérents. Elles bénéficiaient annuellement de 40 contrats de cession de bois et autres produits forestiers non ligneux, pour un volume moyen de 32.000 m3 de bois d'œuvre et d'industrie, 81.000 stères de bois de feu et 1850 tonnes de produits forestiers non ligneux d'une valeur de près de 10 M DH/an.

# VI.4.1.2 Nouvelle stratégie du HCEFLCD dans le domaine de partenariat avec des coopératives

Partant du fait que la forêt est un espace à usages multiples, au bénéfice d'acteurs multiples, à intérêts souvent divergents, et partant du diagnostic de la situation antérieure et de la volonté de faire de cet espace un moteur de développement, il est apparu nécessaire, à partir de 2004, de s'engager dans une réforme du système en cours, caractérisé par une économie de rente et jugé dépassé. L'objectif étant de basculer dans un système de contractualisation avec les coopératives autour d'un partenariat gagnant/gagnant, et autour de projets spatialisés à impact tangible sur le processus de développement durable des ressources forestières.

Cette réforme, qui se veut novatrice, s'appuie sur les axes stratégiques suivants:

- La recherche de revenus alternatifs pour les populations usagères en mesure de délester la pression qui s'exerce sur la forêt ;
- L'organisation, la contractualisation et l'implication des usagers dans le processus de développement des ressources naturelles à travers un partenariat gagnant-gagnant;
- La valorisation du rôle de l'élément humain et la création des conditions de stabilité et de convivialité entre l'homme et la forêt.

Elle s'est fixé également comme objectifs à moyens terme de :

- Créer 120 coopératives à l'horizon 2012 avec un effectif de 10.000 adhérents ;
- Faire évoluer les coopératives vers le statut d'entreprises performantes et compétitives ;
- Etendre l'action à la valorisation de l'ensemble des produits à forte valeur ajoutée, notamment le caroubier, les champignons et les PAM diverses ;
- Engager des partenariats avec les coopératives pour formaliser les droits d'usages élargis dans l'arganeraie et renforcer la reconstitution de cet écosystème.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie du HCEFLCD a débouché depuis 2005, sur la conclusion d'une centaine de contrats de partenariat avec les coopératives et les groupements d'intérêt économique (GIE). Les projets mis en œuvre portent sur un package d'actions très diversifiées comprenant d'une part:

- ✓ La participation aux activités de conservation et de développement forestier dont:
  - La sécurisation du domaine forestier (bornage) ;
  - La récolte de semences forestières ;
  - La plantation et régénération des forêts ;
  - La sylviculture et le traitement des peuplements forestiers ;
  - L'ouverture et l'entretiens de pistes forestières ;
  - L'édification et l'entretien de clôtures ;
  - L'entretien de tranchées pare-feu;
  - L'aménagement de points d'eau ;
  - La surveillance des forêts (gardiens et guetteurs d'incendie).
- ✓ La mobilisation de produits forestiers ligneux et non ligneux, d'autre part, à savoir :

- L'exploitation de bois d'œuvre, bois d'industrie et de bois de feu ;
- L'exploitation de liège de ramassage;
- L'exploitation de Goudron végétal
- L'exploitation de charbon de forge
- L'exploitation de produits forestiers non ligneux (Caroubes, champignons, PAM, Lichens...)

#### VI .4.1.3 Bilan des réalisations

A cette date, la stratégie engagée par le HCEFLCD s'est montrée très encourageante, puisque pas moins de 104 coopératives et groupements d'intérêt économique ont été créés et fonctionnent selon le mode opératoire mis en place par cette entité. Ces coopératives touchent plusieurs domaines d'activité et se répartissent comme suit :

- 11 coopératives exploitent le bois d'œuvre de cèdre essentiellement ;
- 47 coopératives exploitent le bois de feu, notamment celui du chêne vert et de l'eucalyptus;
- 12 coopératives exploitent le charbon de bois et le charbon de forge;
- 2 coopératives exploitent le goudron végétal ;
- 1 coopérative exploite le lichen ;
- 15 coopératives exploitent les PAM, notamment, le romarin, le thym, l'origan...;
- 7 Coopératives exploitent le caroubier ;
- 8 Coopératives exploitent les champignons sylvestres ;
- 1 coopérative exploite l'alfa.

En plus de ces coopératives qui travaillent en harmonie avec le HCEFLCD, il existe plusieurs autres coopératives qui valorisent les noix d'argan dans le cadre de l'exercice des droits d'usage élargis liés à cet écosystème.

A ce propos il y a lieu de mentionner, que le nombre de coopératives féminines qui exploitent les noix d'argan pour la production d'huile s'élève à 125 coopératives réparties sur l'ensemble de l'aire de l'arganier, soit six provinces (Agadir, Essaouira, Chtouka Ait Baha, Tiznit, Taroudant et Guelmime), employant un effectif total qui s'élève à 3660 femmes et produisant un total de

4000 tonnes d'huile d'argan. Ceci renseigne sur l'importance de ce mouvement coopératif qui, compte tenu de la valeur sans cesse croissante du produit, aussi bien sur le marché national qu'international, a créé une dynamique de développement dans la zone de l'arganier et induit une nette amélioration du niveau de vie des populations qui y vivent.

Il y a lieu de citer aussi, que cette activité autour de l'huile d'argan fédère les efforts d'un nombre considérable de partenaires et d'acteurs et que dans cette dynamique partenariale, le HCEFLCD se trouve à l'amont de la filière en tant que dépositaire du domaine de l'arganier et fournisseur unique de la matière première.

Mais, faut-il encore rappeler que, cette filière se trouve tronquée et en rupture avec l'amont, tant le cadre contractuel pour la préservation des ressources fait encore défaut.

#### VI.4.1.4 Impacts sur la création d'emploi en milieu rural

Grace à cette nouvelle forme de partenariat, ce mouvement coopératif a pu créer une réelle dynamique de développement socioéconomique en milieu rural. Ainsi, à fin 2010, le nombre total d'emploi généré par cette activité est estimé à 420 000 JT réparties comme suit :

Mobilisation des produits forestiers : 192.000 JT/an

• Prestation de services : 148.000 JT/an

• Gardiennage : 80.000 JT/an

Ce qui équivaut en moyenne à 6 mois d'emploi par an avec un revenu mensuel moyen de 1400,00 dh par ménage. La filière du romarin assure le plein emploi pour toute la période de récolte (7 mois) avec un revenu mensuel de 2.150,00 DH/ ménage.

Les autres filières du secteur des produits forestiers non ligneux, comme les caroubes, les champignons, l'armoise et le thym, recèlent encore des possibilités de création d'emploi et de revenus importantes, d'où l'intérêt qu'il y a à faire aboutir les efforts d'organisation entrepris dans les régions de production.

#### Cas particulier de l'exploitation du romarin

Jusqu'au début des années deux mille, l'exploitation des nappes de romarin se faisait par adjudications publiques au bénéfice des seuls exploitants forestiers. De ce fait, les usagers du domaine forestier ne tiraient aucun bénéfice de cette filière, qui drainait essentiellement dans l'intérêt de particuliers et n'apportait aucune valeur ajoutée à la zone de production, si ce

n'est les quelques journées de travail créées à travers la cueillette du romarin et sa cession in situ aux exploitants forestiers.

A partir de 2004, et en application des nouvelles orientations stratégiques du HCEFLCD, tendant à faire bénéficier directement les usagers de la forêt des produits forestiers ligneux et non ligneux issus de leurs terroirs forestiers, en vue de générer des revenus alternatifs aux populations rurales concernées et de délester la pression qui s'exerce sur les ressources forestières, un nouveau mode d'exploitation du romarin a été mis en place. Ce mode consistait aux opérations suivantes :

- Organisation des usagers en coopératives ;
- Etudes des possibilités existantes en romarin, tenant compte des prescriptions d'aménagement lorsque la nappe de romarin concernée est aménagée ;
- Division de la nappe en lots, tenant compte des possibilités de production de chaque lot, pouvant garantir un rendement soutenu, et tenant compte aussi des problématiques socioéconomiques existantes, notamment les limites entre terroirs et entre communes rurales;
- Conclusion de contrats de partenariat avec les coopératives usagères sur la base d'un cahier de charge arrêté préalablement, fixant les quantités de produits à exploiter annuellement, le mode et la période d'exploitation ainsi qu'un plan d'action à leur faire exécuter et qui porte sur les mesures à mettre en œuvre pour une gestion durable des nappes à exploiter;
- Division de chaque lot en trois parcelles. Chacune de ces parcelles fera l'objet d'exploitation au cours d'une campagne donnée, les deux autres étant mis en repos. L'ensemble du lot est parcouru en trois années successives selon le schéma cidessous;

Campagne	Parcelle	Parcelle 2	Parcelle 3	
	1			
Campagne 1	Α	Mise en	Mise en	
	exploiter	repos	repos	
Campagne 2	Mise en	A exploiter	Mise en	
	repos		repos	
Campagne 3	Mise en	Mise en	A exploiter	
	repos	repos		

 Chaque lot est reconduit tacitement pour deux autres périodes d'égale durée, soit neuf années au total, à condition que la coopérative bénéficiaire respecte les engagements pris concernant la mise en œuvre du plan d'actions de développement de la nappe, et qui sont définies préalablement dans les contrats de partenariat établis à cet effet;

En effet, pour une gestion rationnelle des nappes de romarin les bénéficiaires sont tenus d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration visant à mieux conduire et conserver la ressource. Ces opérations qui sont précisées dans le cahier affiche de chacun des lots, sous forme de programmes d'actions à exécuter au cours de la période d'exploitation et portent sur :

- La plantation et régénération des nappes de romarin ;
- La production des plants de romarin ;
- Les coupes de rajeunissement des vieilles nappes ;
- L'installation des mises en défens ;
- Le respect des rotations des mises en repos ;
- La réhabilitation et l'entretien de chemins forestiers ;
- L'aménagement de points d'eau ;
- L'entretien de tranchées pare-feu ;
- Les actions sociales (distributions de ruchers, de fournitures scolaires ....).

Au cours de l'exécution du programme d'actions, l'administration a droit à tout moment d'intervenir dans la mise en œuvre des travaux et pourra procéder à toute vérification portant sur la qualité de travail exécuté.

A la fin de chaque période, une commission d'évaluation désignée à cet effet, vérifie si la coopérative bénéficiaire s'est conformée aux clauses du contrat, et si le plan d'action convenu avec l'administration dans le cadre de ce contrat de partenariat a été respecté dans ses différentes phases, suite à quoi, la reconduction pour une nouvelle période ou la résiliation du contrat seront prononcées.

#### VI.4.2 Partenariat avec les associations pastorales

#### VI.4.2.1 Problématique pastorale

La question pastorale en forêt a été toujours marquée par des situations conflictuelles avec les populations usagères. La gestion dans l'adversité de la problématique pastorale a engendré des dysfonctionnements au niveau des équilibres des écosystèmes forestiers, traduits par l'absence quasi-totale de la régénération naturelle des espèces forestières. L'arsenal mis en place par l'administration pour régler ces problématiques, malgré ses performances, n'a jamais constitué une solution efficace, tant la question pastorale constitue un foisonnement d'un ensemble de considérations mettant en liaison, le social, l'économique et l'environnemental.

Conscient de cette situation, le HCEFLCD a développé, depuis le début des années 2000, de nouvelles approches basées sur le traitement de la question pastorale dans un cadre de concertation avec les populations riveraines. Les efforts conduits en la matière ont conclu sur la recherche des formes d'organisation de la participation des populations locales au processus de restauration et de reconstitution des formations forestières qui exige techniquement une mise en repos des espaces réservés à la régénération.

#### VI.4.2.2 Approche adoptée

Les associations pastorales, constituent une forme d'organisation des usagers pour une participation effective au règlement de problématiques locales de conservation des forêts. Dans ce cas d'espèce, ces associations sont créées dans l'objectif de repenser l'exercice du droit de parcours et le rendre compatible avec les impératifs de reconstitution des écosystèmes forestiers.

En effet, les actions de développement forestier, telles que le reboisement, la régénération et le rajeunissement des peuplements, nécessitent une mise en défens temporaire des espaces concernés par ces interventions. Cette mesure, perçue comme une interdiction, fait souvent l'objet de contestation de la part des populations riveraines et se trouve principalement à l'origine des oppositions aux travaux de reboisement. Il s'agit alors de concilier les impératifs de pérennisation des espaces forestiers et de développement des potentialités de production avec la satisfaction de besoins fondamentaux des populations usagères, tenant compte du lien vital des éleveurs avec les parcours forestiers.

Dans cette perspective, et pour appuyer les efforts consentis par le HCEFLCD, tant pour la régénération et la reconstitution des forêts naturelles, que pour la réussite des plantations artificielles, un instrument réglementaire susceptible de pallier ces contraintes a été mis en place en l'occurrence, l'instauration d'un système de compensation ou de rachat temporaire du droit au parcours. C'est l'objet du décret promulgué en juin 1999 et de son arrêté d'application publié en mai 2002.

Ce mécanisme d'incitation s'appuie sur l'octroi d'une compensation de 250,00 Dh/an et par hectare mis en défens (350,00 Dh/ha/an dans l'arganeraie), durant toute la période de mise en défens, à condition que la superficie minimale à protéger soit de 300 ha (100 ha dans l'arganeraie).

#### VI.4.2.3 Bilan des réalisations

Depuis la date de la mise en œuvre de cette forme d'organisation en 2005, 129 associations, groupant plus de 10 000 usagers, ont adhéré au processus engagé pour la mise en défens de 78 000 ha environ, avec un montant total débloqué au titre de la compensation de 70 M DH.

Les fonds octroyés aux associations pastorales sont employés dans des projets à caractère communautaire, généralement en partenariat avec d'autres institutions, notamment l'INDH ou l'ADS, et le recours au partage direct du produit de la compensation est resté une pratique limitée.

Les principaux projets réalisés par les associations à partir des fonds de la compensation concernent :

- Le gardiennage des périmètres mis en défens ;
- L'achat d'aliment de bétail (Haut Atlas, Moyen Atlas, Oriental.);
- L'élevage caprin intensif en cofinancement avec l'INDH (Taza) ;
- Production de viande rouge par l'engraissement des bovins en partenariat avec l'INDH (Sidi Yahya du Gharb);
- L'entretien et la réhabilitation des pistes (El Hajeb) ;
- La promotion de l'oléiculture par la mise en place d'une Maâsra (Taza) ;
- L'électrification rurale par l'acquisition de plaques solaires (El Hajeb);

 L'aménagement des points d'eau, et l'adduction d'eau potable (Ait Melloul, Chichaoua).

#### VI.4.2.4 Impacts des réalisations

Les impacts de cette forme de partenariat sont nombreux et peuvent être résumés comme suit :

- Prise de conscience des populations bénéficiaires de la nouvelle stratégie du HCELCD en matière d'intégration des usagers aux efforts de reconstitution des forêts ;
- Engagement des usagers et adhésion aux objectifs de pérennisation des ressources forestières à travers l'organisation de l'exercice du parcours en forêt ;
- Réduction des oppositions aux travaux de reboisement;
- Création d'espaces de concertation au sein des associations et émergence de partenaires pour le HCEFLCD;
- Contribution au développement communautaire à travers la réalisation de projets sur les fonds générés par la compensation de la mise en défens.
- Evolution favorable dans les relations entre la forêt et son environnement humain.

#### VI.4.3 Autres formes de partenariat

En plus des partenariats usuels, d'autres formes ont été engagées par le HCEFLCD. On cite à ce propos les partenariats conclus à l'occasion de mise en œuvre de projets forestiers financés dans divers régions du pays et plus particulièrement dans le Moyen Atlas. En effet, lors de l'exécution du projet de conservation des forêts de la province d'Ifrane, des « associations de gestion sylvopastorale » ont été créées dans la zone du projet et avaient pour objectif d'associer les usagers de la forêt à une gestion effective de leurs terroirs. La mise en œuvre se faisait à travers l'élaboration de conventions de partenariat basées sur l'outil de compensation des mises en défens forestières et intégrant un programme d'intervention sur le terroir concerné (ouverture et entretien de pistes, régénération des peuplements naturels, aménagement des points d'eau, distribution de plants fruitiers et de ruchers...) à charge pour elles d'effectuer certains travaux de développement du domaine forestier (travaux de dépressage, entretien de clôtures, gardiennage...).

Une forme similaire a vu le jour dans la région de Khénifra dans le cadre du projet MEDA financé par l'Union Européenne où des associations portant le nom de « associations de

gestion et d'aménagement du terroir (AGAT) » ont été créées et fonctionnaient selon le même principe, à travers l'élaboration de conventions de partenariats déclinées en contrats programmes dont les contenus sont opposables aussi bien à l'administration qu'aux AGAT.

Ces deux formes de partenariat dans la région du Moyen Atlas ont permis de tisser des liens de partenariat et de coopération entre le HCEFLCD et les usagers de la forêt et ont permis à ces derniers de s'investir réellement dans la gestion des affaires de leurs terroirs. Mais, force est de constater, que malgré leur importance et la dynamique de développement socioéconomique qu'elles ont induit dans la région, ces associations ont vu leurs activités diminuer juste après l'achèvement des deux projets et l'arrêt de financement, faute de moyens pour l'administration de continuer dans la même voie.

#### VI.5 Cadre institutionnel

Organiser la filière des PAM n'est pas une chose aisée. C'est ainsi que la gestion de cette filière nécessite des ressources humaines qualifiées et les moyens financiers importants, surtout au niveau régional. Car ce sont les délégations administratives régionales en étroite collaboration avec les coopératives qui sont directement concernés par la mise en œuvre des programmes du plan d'action. Dès lors, il est essentiel de prévoir un cadre organisationnel d'exécution du projet. Celui-ci doit notamment être organisé comme suit :

- 1. **Niveau National** : Il s'agit d'un comité National de coordination composé des différents partenaires de la filière
- 2. **Niveau Régional**: Le comité Régional doit comprendre les différentes délégations régionales, les autorités et représentants des collectivités locales, les acteurs de la filières. Ce comité assurerait la mise en œuvre du plan d'action en l'occurrence la programmation, le pilotage et le suivi des réalisations du plan d'action.
  - 3. Niveau local: Une unité de gestion décentralisée basée à Tétouan ou à Chaouen sous la direction de l'APDN, travaille en étroite collaboration avec les coopératives et plus particulièrement le GIE. Cette unité veille à l'exécution de l'ensemble des programmes retenus aussi bien au niveau national que régional pour le développement et la promotion des produits de la filière des PAM dans la RBIM. Cette unité de gestion sous la gestion du coordonnateur national doit être dotée de moyens humains (un ingénieur agronome spécialiste dans la filières des PAM, 2 techniciens spécialisés, 2 agents de développement et un administrateur) et des moyens logistiques (véhicules, local, supports de travail etc...).

7<sup>éme</sup> PARTIE

La Charte

### VII. CHARTE DEVELOPPEMENT DURABLE, ENGAGEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE DES PAM DE LA RBIM

Les producteurs des PAM et produits dérivés souhaitent faire partager leur vision et leurs objectifs qui les placeront parmi les filières les plus prometteuses et les plus responsables en matière de protection de l'environnement.

Les producteurs, les cueilleurs, les professionnels, les associations, les coopératives, les distillateurs et les premiers metteurs en marché des huiles essentielles s'engagent à :

- Respecter l'environnement et les potentialités naturelles de la région de la RBIM à travers la sauvegarde de la biodiversité et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- Appliquer les bonnes pratiques de cueillettes, de transformation et le respect des périodes biologiques de repos végétatif;
- toute intervention en milieu naturel, doit considérer la qualité des habitats fauniques et contribuer à leur conservation
- Maintenir des sites particuliers et des écosystèmes forestiers exceptionnels, tout en gérant l'impact visuel des interventions.
- La forêt comble les besoins de nombreuses personnes, les préoccupations des usagers, chasseurs, pêcheurs, apiculteurs, visiteurs et des autres utilisateurs doivent être considérées.
- Respecter les directives des plans d'aménagements et de gestion élaborés pour la gestion de ressources forestières
- faire la promotion auprès des intervenants du milieu forestier, des pratiques de foresterie durable à la fois crédibles scientifiquement et responsables sur les plans économique, écologique et social.
- Certifier la qualité des produits et un mode de production respectueux de l'environnement afin d'accroître la confiance des parties intéressées par une plus grande transparence.
- Adapter et sécuriser l'offre par des relations interprofessionnelles constructives et des outils de veille efficaces.
- S'investir dans la mise en conformité des opérateurs de la filière avec la réglementation en vigueur de chaque gestionnaire de la ressource.
- Favoriser le développement de productions de qualité, tracées, notamment les productions issues des systèmes biologiques.

- Faire la promotion des produits de la filière, des Hommes et de leur savoir-faire traditionnel.
- Assurer un juste revenu des producteurs et une équitable répartition de la valeur ajoutée.
- Élaborer un programme de formation « Qualité Sécurité Environnement » pour les producteurs, les distillateurs et les metteurs en marché.
- Consacrer l'essentiel des actions de recherche aux actions permettant à la filière de remplir ses engagements en matière de développement durable.
- Mettre en place une concertation régulière avec les acteurs du territoire pour favoriser l'émergence d'actions communes.

#### VIII. CONCLUSION

Aux termes de ce travail, nous pouvons conclure les points suivants :

- La RBIM dispose d'un potentiel en PAM très important.
- La zone est pourvue d'un potentiel humain et d'un savoir faire local .
- La filière des PAM au niveau de la RBIM est non organisée et est dominée par les intermédiaires.
- L'exploitation non rationnelle des ressources naturelles.
- La majorité des coopératives est dépourvue de local et de moyens de valorisation des produits. Ainsi la majorité de la production est vendue à l'état brut en vrac.
- La commercialisation est surtout réalisée aux niveau des salons nationaux ou régionaux.
- Une seule coopérative (El wafae) exporte les produits PAM toujours à l'état brut à l'Espagne.
- Les coopératives manquent d'assistance technique dans les domaines de bonnes pratiques de cueillette, de domestication et de commercialisation.
- Manque de coordinnation entre les différents acteurs et les administrations concernées

Le GIE créé pourrait constituer en partie la solution à ces problèmes, à condition d'assurer les éléments suivants :

- Réaliser un contrat de partenariat entre le HCEFLCD et le GIE pour l'accès aux ressources forestières au niveau de la RBIM ;
- Etablir un réseau de partenariat entre les aministrations opérant dans les PAM et le GIE ;
- Construire un local pour le GIE muni d'un centre de valorisation et d'un laboratoire équipé selon les normes internationales ;
- Assurer un plan d'assisatnce technique pour encadrer le GIE nouvellment créé.

En conclusion, compte tenu du grand acquis du HCEFLCD dans l'organisation des populations riveraines des forêts, et de sa grande expérience en matière de partenariat, engagé d'ailleurs, depuis plusieurs décennies, et compte tenu aussi du fait que cette institution est le principal fournisseur en matière première végétale, en sa qualité du dépositaire du domaine forestier qui recèle d'innombrables plantes aromatiques et médicinales, les formes de partenariat entre l'APDN, le HCEFLCD, les professionnels et les populations locales, visant une gestion durable des ressources forestières et une amélioration du niveau de vie des populations

usagères sont possibles. En effet, tous les ingrédients nécessaires pouvant assurer une réussite des actions à engager en matière d'exploitation et de valorisation des PAM par les coopératives existent, et toutes les clefs de succès basées essentiellement sur la conclusion de partenariat gagnant-gagnant entre les différents intervenants sont présentes.

Cependant, compte tenu de la structure de son budget, le HCEFLCD ne peut s'engager dans le financement direct de ces activités, mais peut contribuer à l'organisation des usagers en coopératives ou groupements, faciliter l'accès à la matière première et assurer l'encadrement administratif et l'accompagnement technique nécessaire à la réussite de telles activités, et ce , conformément à sa stratégie dans le domaine, basée sur un partenariat gagnant-gagnant comme il été signalé auparavant.

Dans la concrétisation de ce partenariat, le rôle de l'APDN est d'importance, dans la mesure où elle peut assurer directement, dans le cadre de ses prérogatives, le financement de ces entités, ou indirectement, à travers la recherche de sources de financement publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il va sans dire aussi que, cette institution pourrait jouer un grand rôle en matière d'encadrement administratif et technique, et dispose d'atouts nécessaires potentiels à la réussite de telles opérations. Pour ce faire, la signature d'une convention cadre de partenariat ente le HCEFLCD, l'APDN, le GIE récemment créé et d'autres partenaires éventuels constituerait un premier pas indispensable vers la concrétisation d'un partenariat multipartite.

Encore faut-il que les populations intéressées manifestent leur souhait de s'organiser en coopératives et de s'engager vis-à-vis des partenaires pour réunir les conditions potentielles nécessaires pour la viabilité, la durabilité et la bonne gouvernance de leurs entités. C'est à ce niveau là que l'intervention des autres partenaires et plus particulièrement les Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture est amplement indispensable.

### **ANNEXES**

NB : Pour plus de détails, un rapport intitulé "annexes " a été élaboré et qui comprend les éléments suivants :

# Annexe 1 Les exportations des principales PAM exploitées au Maroc Source : EACCE, 2010

### Annexe 2

L'évolution des Prix unitaires à l'exportation (en Dh/tonne) Source : EACCE, 2010

### Annexes 3. Les fiches enquêtes

Annexes 4. Répertoire des personnes ressources

# Annexe 5. Contrat d'exploitation des PAM entre HCEFLCD et la coopérative Jbal Alalm.

# Annexe 6. Listes de présence des sessions de formation et de l'atelier participatif du 15 & 16 Septembre 2011 à Chefchaouen

### Annexe 7.

Présentation de l'APDN - Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 8.

Présentation de l'INPMA – Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 9.

Présentation des résultats de la mission 1 de l'étude des potentialités des PAM dans la RBIM- Bureau TTOBA Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 10.

Présentation des résultats préliminaires des enquêtes de la mission 2 de l'étude des potentialités des PAM dans la RBIM- Bureau TTOBA - Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 11.

Formation sur le processus de création des coopératives au profit des femmes rurales de la RBIM- Bureau TTOBA - Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 12.

### Formation sur la gestion des coopératives au profit des femmes rurales de la RBIM- Bureau TTOBA -

Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 13.

Formation sur le processus de création du GIE au profit des femmes rurales de la RBIM- Bureau TTOBA -

Atelier du 15 & 16 Sept 2011

### Annexe 14.

Liste de présence du forum des PAM du 29 Septembre 2011 à Tétouan

### Annexe 15.

Présentation de l'Association Hmamiouch – 29 Septembre 2011 à Tétouan

### Annexe 16.

### Présentation du Centre Méditerranéen pour l'environnement et le développement

Forum PAM - 29 Septembre 2011 à Tétouan

### Annexe 17.

### Procès verbal de la réunion préparatoire à l'assemblée générale du GIE

**Tétouan, 29 Septembre 2011** 

# Annexe 18. Procès verbal de l'assemblée générale du GIE Tétouan, 16 Novembre 2011

## Annexe 19. Statut du GIE AACHAB RIF (14 pages)

# Annexe 20. Références bibliographiques